

## Sommaire

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
<b>FONDEMENT DES DIFFERENTS COMPTES D'AFFECTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>    1. REDEVANCE PAYEE PAR LES ORGANISMES PORTUAIRES AUTONOMES A     L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE.....</b>	<b>6</b>
<b>    2. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES     PUBLICS (CAS ARMP) .....</b>	<b>7</b>
<b>    3. FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER .....</b>	<b>9</b>
<b>    4. LE FONDS SEMENCIER .....</b>	<b>10</b>
<b>    5. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE     CULTURELLE .....</b>	<b>11</b>
<b>    6. COMPTE D'AFFECTATION POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE     DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>    7. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MODERNISATION DE LA     RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES D'ETAT.....</b>	<b>13</b>
<b>    8. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES     TELECOMMUNICATIONS .....</b>	<b>13</b>
<b>    9. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME.....</b>	<b>15</b>
<b>    10. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS     SECURISES DE TRANSPORT.....</b>	<b>16</b>
<b>    11. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE     POSTALE .....</b>	<b>17</b>
<b>    12. REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE (FONDS ROUTIER).....</b>	<b>18</b>
<b>    13. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DES     CATASTROPHES ET CALAMITES NATURELLES .....</b>	<b>20</b>
<b>MONTANTS PLAFONDS DES COMPTES SPECIAUX POUR LES ANNEES 2015, 2016 ET 2017..</b>	<b>21</b>
<b>REALISATION DES COMPTES SPECIAUX POUR L'ANNEE 2015 .....</b>	<b>23</b>
<b>    1. REDEVANCE PAYEE PAR LES ORGANISMES PORTUAIRES AUTONOMES A     L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE .....</b>	<b>25</b>
A- EXECUTION EN RECETTES .....	25
B- EXECUTION EN DEPENSES .....	25
<b>    2. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS     (CAS ARMP) .....</b>	<b>28</b>
A. EXECUTION EN RECETTES .....	29

B.	EXECUTION EN DEPENSES .....	29
<b>3.</b>	<b><i>FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER.....</i></b>	<b>31</b>
A-	EXECUTION EN RECETTES .....	31
B-	EXECUTION EN DEPENSES .....	31
<b>4.</b>	<b><i>LE FONDS SEMENCIER.....</i></b>	<b>33</b>
A.	EXECUTION EN RECETTES .....	33
B.	EXECUTION EN DEPENSES .....	34
<b>5.</b>	<b><i>COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE.....</i></b>	<b>37</b>
A.	EXECUTION EN RECETTES .....	37
B.	EXECUTION EN DEPENSES .....	37
<b>6.</b>	<b><i>COMPTE D'AFFECTATION POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT .....</i></b>	<b>38</b>
A-	EXECUTION EN RECETTES .....	38
B-	EXECUTION EN DEPENSES .....	38
<b>7.</b>	<b><i>COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MODERNISATION DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES D'ETAT .....</i></b>	<b>39</b>
A-	EXECUTION EN RECETTES .....	39
B-	EXECUTION EN DEPENSES .....	39
<b>8.</b>	<b><i>COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS .....</i></b>	<b>41</b>
A-	EXECUTION EN RECETTES .....	41
B-	EXECUTION EN DEPENSES .....	41
<b>9.</b>	<b><i>FONDS SPECIAL DES ACTVITES DE SECURITE ELECTRONIQUE .....</i></b>	<b>42</b>
A.	EXECUTION EN RECETTES .....	43
B.	EXECUTION EN DEPENSES .....	43
<b>10.</b>	<b><i>COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME .....</i></b>	<b>44</b>
A-EXECUTION EN RECETTES .....	44	
B. EXECUTION EN DEPENSES .....	44	
<b>11.</b>	<b><i>COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LAPRODUCTION DES DOCUMENTS SECURISES DE TRANSPORT .....</i></b>	<b>47</b>
A-	EXECUTION EN RECETTES .....	48
B-	EXECUTION EN DEPENSES .....	48
<b>12.</b>	<b><i>REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE (FONDS ROUTIER) .....</i></b>	<b>49</b>
A-	EXECUTION EN RECETTES .....	49
B-	EXECUTION EN DEPENSES .....	49
<b>13.</b>	<b><i>COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE POSTALE .....</i></b>	<b>50</b>
A-	EXECUTION EN RECETTES .....	50

B- EXECUTION EN DEPENSES .....	51
<b>14. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DES CATASTROPHES ET CALAMITES NATURELLES .....</b>	<b>52</b>
A. EXECUTION EN RECETTES .....	53
B. EXECUTION EN DEPENSES.....	53

## **INTRODUCTION GENERALE**

**Article 36 alinéa 7** de la loi N° 2007 / 006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat :

***« Le projet de loi de Finances est accompagné... d'une annexe détaillant le montant et l'utilisation des comptes spéciaux au cours des deux années précédentes, pour l'année en cours et les deux années à venir ... »***

Dérogeant au principe de la non affectation des recettes aux dépenses, la pratique des comptes d'affectation s'inscrit en droite ligne de l'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques en ce sens qu'ils favorisent la mise en place des politiques gouvernementales dans des domaines précis.

## **FONDEMENT DES DIFFERENTS COMPTES D'AFFECTATION**

## **1. REDEVANCE PAYEE PAR LES ORGANISMES PORTUAIRES AUTONOMES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

Aux termes des dispositions du décret n° 99 /126 du 15 juin 1999, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) instituée par la loi n° 98 /021 du 24 décembre 1998 portant organisation du secteur portuaire, l'APN est un Etablissement Public Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Elle assure la mise en œuvre de la politique portuaire nationale telle que définie par l'Etat. Elle est investie des prérogatives de puissance publique.

A ce titre, elle est chargée :

- de la planification du développement portuaire national ; à cet effet, elle élabore, en concertation avec les organismes portuaires autonomes, le schéma directeur du secteur portuaire qui doit tenir compte du souci de favoriser la compétitivité ;
- de l'élaboration et du contrôle de l'application des normes de sécurité et de police portuaires, selon des modalités fixées par des textes particuliers ;
- du suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de protection de l'environnement portuaire ;
- du suivi des performances portuaires ;
- du suivi de la mise en œuvre du plan de réduction des coûts portuaires ;
- de la participation en tant que de besoin, aux négociations des accords à signer par le gouvernement dans le domaine portuaire ;
- de la définition du cadre des régimes de transfert et des conditions d'exercice des activités portuaires.

Dans le cadre de ses missions, l'APN tient compte des recommandations des comités consultatifs d'orientation en vue de garantir la cohérence de la planification du développement portuaire national.

## **DES RESSOURCES DE L'APN**

Les ressources de l'APN sont des deniers publics. Elles sont gérées selon les règles prévues par le régime financier de l'Etat. Ces ressources sont constituées par :

- la redevance payée par chaque organisme portuaire autonome, dont le plafond est fixé par la loi de finances, et le taux par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires portuaires et du ministre en charge des finances, en fonction des objectifs et des besoins de l'APN ;
- les subventions éventuelles ;
- les dons et legs ;
- toute autre ressource qui pourra lui être affectée.

## **DES DEPENSES DE L'APN**

Les dépenses supportées par l'APN comprennent :

- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'investissement.

### ***2. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS (CAS ARMP)***

Créée par Décret n°2001/048 du 23 février 2001, dans le cadre de la réforme du système des Marchés Publics, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) est un Etablissement Public Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle de la Présidence de la République.

Son rôle est d'améliorer l'exécution des portefeuilles des projets en aidant à traduire dans les faits, les prescriptions du Président de la République.

### **LES MISSIONS DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS.**

L'Agence de Régulation des Marchés Publics a pour missions la régulation, le suivi et l'évaluation du système des Marchés Publics.

Elle est chargée notamment :

- de contribuer à la formation et à l'information des intervenants du système sur la réglementation et des procédures applicables dans le domaine de Marchés Publics ;
- d'élaborer et diffuser les documents-type et manuels de procédures ;
- d'assurer l'édition et la publication du journal des Marchés Publics ;
- d'apporter, en tant que de besoin, tout appui technique nécessaire aux maîtres d'ouvrages et aux commissions des Marchés Publics ;
- de veiller par des études et avis réguliers, à la saine application de la réglementation relative aux Marchés Publics et de faire toute recommandation ou proposition d'amélioration appropriée ;
- de collecter et de centraliser, en vue de la constitution d'une banque de données, la documentation et les statistiques sur l'attribution, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics. A cet effet, l'ARMP reçoit des maîtres d'ouvrages et des commissions des marchés, copies des pièces et autres documents relatifs aux Marchés Publics, dont elle assure la bonne tenue et la conservation dans ses archives ;

- de procéder à la publication, dans le journal des Marchés Publics, des avis d'appels d'offres, des résultats des attributions, des montants et délais des marchés ;
- de recruter les observateurs et auditeurs indépendants ;
- de contribuer à la promotion d'un environnement transparent favorable au jeu de la concurrence et au développement des entreprises et des compétences nationales stables et performantes ;
- de proposer au gouvernement et aux maîtres d'ouvrages toute mesure tendant à améliorer le système de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés Publics ;
- de participer à la mise à jour de la réglementation sur les Marchés Publics ;
- d'élaborer un référentiel d'assurance - qualité pour les agences d'exécution des Marchés Publics ;
- d'évaluer les capacités des institutions et de convenir des actions correctives et préventives pour l'amélioration de l'exécution du portefeuille ;
- de réaliser toute autre mission relative aux Marchés Publics à elle confiée par le gouvernement. L'ARMP a également été chargée d'effectuer des enquêtes et de faire conduire des audits spécifiques et autres investigations sur la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics.

Dans ce cadre, elle :

- commande à la fin de chaque exercice budgétaire un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de Marchés Publics ;
- transmet aux autorités compétentes les cas de violations constatées sur les dispositions réglementaires relatives aux Marchés Publics ;
- établit des rapports périodiques sur l'exécution des marchés sur la base des enquêtes et audits réalisés et les adresse aux autorités compétentes ;
- adresse au Président de la République, un rapport annuel sur l'efficacité et la fiabilité du système de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés Publics. Ce rapport est assorti de toute proposition susceptible d'améliorer ledit système.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2005/5155/PM du 30 /11/2005 fixant les modalités de fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale pour la régulation des Marchés Publics créé par la loi n° 2002 /014 du 30 décembre 2002 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2003, notamment en son article seizième, les ressources du CAS ARMP, dont le plafond est fixé annuellement par la loi de finances, sont constituées par :

- les frais d'acquisition des dossiers d'appel d'offres des administrations publiques, des collectivités territoriales décentralisées, des Etablissements Publics, des Entreprises du secteur public et parapublic et des projets ;

- les droits de régulation fixés à 0,5% du montant du marché ou de la lettre - commande et acquittés par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué dès la signature du marché ou de la lettre- commande ;
- les produits des amendes et pénalités relatives aux Marchés Publics ;
- les subventions de l'Etat.

Les dépenses supportées par le CAS ARMP comprennent :

- les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ARMP ;
- le paiement des prestations des observateurs indépendants ;
- le paiement des prestations relatives aux audits des Marchés Publics ;
- le coût des études sectorielles dans le domaine des Marchés Publics aux organismes internationaux.

### 3. FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER

Le Fonds Spécial de Développement Forestier est un Compte d'Affectation Spéciale créé par la loi n° 94- 01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts dont le décret d'application n° 96 – 237 – PM du 10 avril 1996 en a fixé les modalités de fonctionnement.

Le Fonds Spécial du Développement Forestier appelé le « Fonds Spécial » est un Compte d'Affectation Spéciale destiné à assurer le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières.

**Les ressources du fonds spécial sont constituées par :**

- Les quote –parts des recettes provenant :
  4. de la redevance forestière annuelle assise sur la superficie ;
  5. de la taxe d'abattage des produits forestiers ;
  6. de la taxe de transfert d'une concession forestière ;
  7. de la surtaxe progressive à l'exportation des produits forestiers non transformés ;
  8. du prix de vente des produits forestiers ;
  9. des amendes, transactions, dommages-intérêts, ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets saisis ;
- Les frais de participation des concessionnaires aux travaux d'aménagement ;
- Les recettes affectées par la loi ;
- Les subventions, contributions, dons ou legs de toute personne physique ou morale.

Les dépenses supportées par le fonds spécial comprennent :

10. les frais d'aménagement des réserves forestières non concédées en exploitation ;
11. les frais de régénération et de reboisement ;
12. les frais d'inventaire forestier ;
13. les opérations de matérialisation des limites et de création des infrastructures ;
14. les équipements requis pour la réalisation des travaux d'inventaire et d'aménagement forestier ;
15. les frais de contrôle technique et de suivi des aménagements forestiers réalisés dans les concessions ;
16. les frais de vulgarisation des techniques et des résultats des recherches sur les concessions ;
17. le coût des études sectorielles dans les domaines forestiers, notamment sur la conservation durable de la biodiversité ;
18. les frais de fonctionnement du comité du programme prévu par le décret d'application n° 96 – 237 – PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des fonds spéciaux , du comité technique des agréments et de la commission interministérielle d'attribution des titres d'exploitation forestière ;
19. les frais d'appui aux activités de l'Agence Comptable tels qu'approuvés par le Ministre des Forêts après avis du ministre en charge des finances ;
20. les frais d'audit du fonds spécial ;
21. les fonds de contrepartie aux projets lorsque de tels fonds sont fournis par l'Etat ;
22. les contributions de l'Etat aux organismes internationaux ;
23. Les remises aux agents de l'administration chargée des forêts et de toute autre administration ayant participé aux activités de répression et de recouvrement, dans la limite du produit disponible à cet effet.

#### 4. LE FONDS SEMENCIER

Le Fonds Semencier a été créé par décret n° 2005/169 du 26 mai 2005 du Président de la République, en application de la loi n° 2001/014 du 28 juillet 2001 relative à l'activité semencière.

Ce Fonds est destiné à financer :

5. les charges liées aux opérations de contrôle et de certification des semences et plants ;
6. les établissements semenciers conformes à la législation et n'exerçant qu'au Cameroun ;
7. les agriculteurs multiplicateurs locaux des semences et plants ;
8. la recherche privée ou publique en matière de science et technologie des semences.

Au terme de l'article 3 alinéa 1 du décret suscité, les ressources du fonds, arrêtées annuellement par la Loi de Finances sont constituées :

9. des redevances provenant des opérations de certification et de tests de conformité des semences ;
10. des frais d'inscription des variétés semencières au catalogue officiel ;
11. des loyers des fermes de multiplication et de diffusion du matériel végétal ;
12. des frais de délivrance des certificats d'exercice de l'activité semencière. A ce titre, elles sont soumises aux audits annuels et au contrôle des organes compétents.
13. des subventions de l'Etat ;
14. de toutes autres ressources autorisées par la loi de Finances.

## ***5. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE***

Par décret n° 2001/389 du 03 décembre 2001 du Président de la République, il a été créé un Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle au Cameroun.

### **DES RESSOURCES DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE**

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale arrêtées annuellement par la Loi de Finances sont constituées par :

- *les redevances versées au titre de la représentation ou de la fixation du folklore ;*
- *les redevances versées au titre de l'exploitation des œuvres interprétations phonogrammes, vidéogrammes ou domaine public ;*
- *la numération pour copie privée des phonogrammes, vidéogrammes et œuvres imprimées ;*
- *toute autre ressource autorisée par la loi de finances.*

### **DES DEPENSES DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE**

Le Compte d'Affectation Spéciale est destiné à encourager la production littéraire et artistique camerounaise. Il permet notamment à l'Etat :

- *de subventionner la création et la diffusion des œuvres ;*
- *de concourir à l'édition ou diffusion des œuvres ;*
- *d'aider à la création ou à la modernisation des organismes de gestion collective ;*
- *de garantir les prêts consentis par les établissements de crédits ;*
- *de décerner des prix ;*

- *d'allouer des secours aux conjoints ou aux descendants des artistes décédés ;*
- *de contribuer au financement d'organisations de solidarité professionnelle.*

## ***6. COMPTE D'AFFECTATION POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT***

Le Compte d’Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement a été créé par décret n° 2001 /216 du 02 aout 2001 du Président de la République.

Ledit Compte d’Affectation Spéciale a pour objectif de garantir le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement, de promouvoir :

- *le développement des ressources en eau ;*
- *l'alimentation en eau potable des centres urbains, ainsi que des zones rurales ;*
- *l'assainissement des zones urbaines et rurales ;*
- *l'hydraulique agro- pastorale.*

### **I- DES RESSOURCES DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Les ressources du Compte d’Affectation Spéciale susvisé, arrêtées par la Loi de Finances proviennent essentiellement du produit :

- *de la taxe d'assainissement ;*
- *de la redevance de prélèvement des eaux ;*
- *des amendes et transactions ;*
- *des contributions de donateurs internationaux ;*
- *de toutes autres contributions volontaires ;*
- *des dons et legs.*

Ces ressources sont destinées à couvrir les dépenses relatives :

- *au développement des ressources en eau ;*
- *à l'alimentation en eau potable des centres urbains, ainsi que des zones rurales ;*
- *à l'assainissement des zones urbaines et rurales ;*
- *à l'hydraulique agro- pastorale.*

## **7. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MODERNISATION DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES D'ETAT**

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat a été créé par décret n° 2009/121 du 08 avril 2009 du Président de la République.

Les objectifs globaux de ce compte sont :

- *l'amélioration de la recherche dans les Universités d'Etat ;*
- *l'appui au développement (loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur) ;*
- *l'amélioration des conditions de travail des enseignants chercheurs des universités d'Etat.*

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat sont arrêtées annuellement par la loi de Finances. Elles proviennent :

- *des contributions diverses de l'Etat ;*
- *des fonds issus de la coopération ;*
- *des dons et legs ;*
- *de toutes autres ressources autorisées par la Loi de Finances au profit des universités d'Etat.*

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale sus citées sont destinées au financement :

- *de la modernisation universitaire ;*
- *de l'encadrement et du renforcement des capacités des enseignants chercheurs ;*
- *des prestations spécifiques des enseignant-chercheurs.*

## **8. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS**

Dans le cadre de la promotion et du développement du secteur des télécommunications au Cameroun, il a été créé par la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications, modifiée et complétée par la loi n° 2005/008 du 29 décembre 2005 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2005 notamment en son article treizième, un Fonds Spécial des Télécommunications.

## **I- LES MODALITES DE GESTION DU FONDS**

Pour les modalités de gestion de ce fonds, un Compte d’Affectation Spéciale a été mis en place par décret n° 2006/268 du 04 septembre 2006 du Président de la République en vue de financer les projets au titre du service universel et du développement des télécommunications.

Le Ministre chargé des Finances délègue par arrêté ses pouvoirs d’ordonnateur des comptes hors budget au Ministre des télécommunications en vue de la gestion du compte.

## **II- LES RESSOURCES ET LES DEPENSES DU FONDS**

### **- DES RESSOURCES**

Les ressources du fonds sont constituées par :

- *les contributions annuelles des opérateurs et exploitants des réseaux de télécommunications dues au titre de la contribution au financement du développement des télécommunications et aux coûts imputables à l’obligation du service universel ;*
- *les contributions annuelles des opérateurs et exploitants des services des télécommunications, du régime des autorisations dans les conditions fixées par leurs cahiers de charge respectifs ;*
- *les produits des insertions publicitaires dans l’annuaire universel d’abonné ;*
- *les subventions de l’Etat.*
- *les contributions des collectivités territoriales décentralisées ou des associations désireuses de promouvoir le développement des télécommunications constatées en fin d’exercice et affectées à cet effet par son conseil d’administration ;*
- *les dons et legs, subventions et aides diverses ;*
- *toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur.*

### **B- Des dépenses**

Elles ont pour objectifs de :

- *financer le service des télécommunications tel que prévu à l’article 18 de la loi n°98/011 du 11 juillet 1998 susvisée ;*
- *contribuer au financement du développement des télécommunications sur l’ensemble du territoire ;*
- *financer les prestations des services d’audits techniques, financiers et comptables.*

## **9. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME**

Le Compte d'Affectation Spéciale pour la promotion du tourisme a été créé par décret n° 99/111 du 27 mai 1999 du Président de la République dans l'optique d'assurer et de garantir le développement et le soutien de l'activité touristique caractérisé par :

- *la vente de l'image du Cameroun à travers la participation aux différentes foires, expositions dans le monde entier ;*
- *la promotion du Cameroun dans les principaux marchés émetteurs de touristes ;*
- *l'amélioration de l'offre touristique camerounaise à travers les campagnes de sensibilisation, l'organisation des séminaires de renforcement des capacités des acteurs régionaux ;*
- *la promotion de la culture touristique par la création des clubs tourismes dans les lycées, collèges et universités ;*
- *le financement des séminaires à vocation touristique tels que les offices communaux du tourisme pour la soutenabilité du tourisme dans les Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- *la promotion et le développement des nouvelles formes de tourisme telles que l'écotourisme.*

### **I- MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME**

#### **A- DES RECETTES DU CAS**

Aux termes de l'article 2 du décret suscité, les ressources du Compte d'Affectation Spéciale proviennent essentiellement du produit :

- de la location des établissements hôteliers construits sur les capitaux publics et confiés en gérance libre à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères ;
- de la concession à des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères ;
- des quittances de paiement des frais de dossiers constitués en vue de l'obtention d'une concession touristique ;
- de la redevance perçue lors de la délivrance des autorisations de construction et d'exploitation des établissements de tourisme, des agences de tourisme et des agréments des guides de tourisme ;
- des amendes et transactions ;
- de la quote-part des recettes provenant des droits d'accès dans les parcs nationaux et les réserves de faune et du timbre d'aéroport ;
- des dons et legs de toute origine.

## **B- DES DEPENSES DU CAS**

Les dépenses du Compte d’Affectation Spéciale pour la promotion du tourisme sont constituées des dépenses de fonctionnement.

### ***10. COMPTE D’AFFECTION SPECIALE POUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS SECURISES DE TRANSPORT***

Le Compte d’Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés a été créé par les dispositions de l’article treizième de la loi n° 2009/018 du 15 décembre 2009 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l’exercice 2010.

Cette disposition a précédé le Décret n° 2010 /1886 /PM du 02 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement du Compte d’Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport.

## **I- DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU COMPTE**

Les ressources du Compte d’Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés de transport, dont le plafond est fixé annuellement par la Loi de Finances sont constituées par les frais de délivrance des documents ci- dessous :

A - Pour le transport maritime :

- *les certificats de jauge ;*
- *les rôles d’équipage ;*
- *les actes de camerounisation ;*
- *les permis de navigation ;*
- *les cartes de circulation ;*
- *les certificats de radiation ;*
- *les visites de sécurité ;*
- *les certificats de capacité ;*
- *les livrets professionnels maritimes ;*
- *les cartes d’identité des marins ;*
- *les autorisations provisoires ;*
- *les inscriptions provisoires;*
- *les agréments aux professions de transporteur maritime et para-maritime.*

B- Pour les transports terrestres :

- *les certificats de capacité;*
- *les permis de conduire national et international;*
- *les certificats d'immatriculation des véhicules;*
- *les cartes de transport public routier;*
- *les licences de transport;*
- *les agréments aux professions de transporteurs routiers et d'auxiliaires des transports routiers.*

Les ressources du Compte d'Affectation Spéciale prévues à l'article 3 du décret sus cité sont destinées au paiement de toutes les prestations liées à la production des documents de transport sécurisés, notamment :

- *les prestations des opérateurs concessionnaires agréés;*
- *la maîtrise d'œuvre pour la production des documents de transports sécurisés;*
- *le fonctionnement de la cellule de gestion du compte;*
- *les primes d'expertise des personnels et experts de la marine marchande intervenant dans la production des documents de transport sécurisés conformément à la réglementation en vigueur;*
- *les primes de rendement aux personnes d'appui à la production et à la collecte des recettes relevant du Ministère chargé des Transports et du ministère chargé des Finances.*

**11. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE  
L'ACTIVITE POSTALE**

Créé par décret n°2004/110 du 10 mai 2004 du Président de la République auprès du Ministre chargé des postes, le Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale est destiné à booster le secteur postal au Cameroun.

**Des recettes du CAS**

Aux termes de l'article 2 du décret suscité, les ressources du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale proviennent essentiellement :

- des prélèvements au titre de l'exercice par les opérateurs privés des activités concédées, visées à l'article 9 de la loi n°99/002 du 07 mai 1999 régissant l'activité postale ;

- de la contribution du secteur des télécommunications au secteur postal ;
- de tout autre prélèvement sur les opérateurs publics et privés au titre du financement des missions de service public postal ;
- des contributions diverses de l'Etat ;
- des dons et legs.

## **Des dépenses du CAS**

Les dépenses du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement de l'activité postale financées par les ressources sont :

- les opérations de développement du secteur postal ;
- les missions de service public postal ;
- la régulation de l'activité postale ;
- la formation.

### ***12. REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE (FONDS ROUTIER)***

Le Fonds Routier est au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°99/016 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics administratifs et des entreprises du secteur public et parapublic, un Etablissement Public Administratif de type particulier par rapport à ses organes de gestion, à la rémunération et aux avantages de son personnel, ainsi qu'aux règles de tenue de sa comptabilité. Placé sous la tutelle financière du Ministre en charge des Finances et sous la tutelle technique du Ministre chargé des routes, il est régi par le décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant ses modalités de fonctionnement, modifié et complété par le décret n°2012/ 173 du 29 mars 2012.

Le Fonds a pour mission d'assurer le financement des programmes de protection du patrimoine routier national, ceux de prévention et de sécurité routières, d'entretien du réseau routier d'une part, et des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes d'autre part.

## **MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

### **LA GESTION DU FONDS ROUTIER**

Le Fonds Routier est géré par deux organes, à savoir un Comité de Gestion et une Administration.

Le Comité de Gestion est chargé d'examiner toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Fonds. Il est composé de onze (11) membres dont cinq (5) représentants de l'Etat, un (1) représentant des Collectivités Territoriales Décentralisées et cinq (05) représentants des usagers de la route.

L'Administration du Fonds est quant à elle coiffée par un Administrateur, recruté par appel public à candidatures pour un mandat de trois ans éventuellement renouvelable deux fois. L'Administrateur est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des actions arrêtées par le Comité de Gestion.

Le Fonds dispose pour l'accomplissement de ses missions, de deux guichets, un guichet « entretien » et un guichet « investissement », dont les ressources et les dépenses sont prévus par les décrets le régissant ainsi qu'il suit.

## **DES RESSOURCES**

Les ressources du Fonds sont constituées :

### **Pour le guichet « entretien » :**

- de la redevance d'usage de la route ;
- du droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, de la redevance de concession ;
- des dotations budgétaires des ministères destinées à alimenter la ligne d'urgence au titre des interventions d'urgence ;
- des ressources provenant des produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;
- du produit de la taxe à l'essieu ;
- du produit de la taxe de transit ;
- du produit des amendes.

### **Pour le guichet « investissement » :**

- des dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers du Cameroun ;
- des dotations budgétaires des ministères.

## **DES DEPENSES**

Les dépenses du Fonds sont constituées :

### **Pour le guichet « entretien » :**

- des marchés de travaux d'entretien du réseau prioritaire interurbain classé exécutés par des entreprises privées, à concurrence d'un minimum de 65% du budget annuel du Fonds ;
- des autres prestations à l'entreprise visées à l'article 3 du décret sus visé, dans la proportion maximale du budget annuel du Fonds ;
- des dépenses de fonctionnement et d'équipement du Fonds dans la proportion maximale de 2,5% du budget annuel du Fonds ;
- des prestations des cabinets d'audits financier et comptable, à concurrence de 1% du budget annuel du fonds.

**Pour le guichet « Investissement » :**

- des dépenses réservées aux charges supplémentaires de fonctionnement et d'équipement induites par le fonctionnement du « guichet investissement » au maximum de 0,5% du budget annuel du guichet ;
- des prestations des cabinets d'audit technique, financier et comptable spécifiques au « guichet investissement » à concurrence d'un minimum de 0,2% du budget annuel du guichet,
- des marchés de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux de réhabilitation, de renforcement, de reconstruction, d'aménagement et de suppression.

***13. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES  
DES CATASTROPHES ET CALAMITES NATURELLES***

Le Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles a été créé par la loi n°2012/014 du 21 décembre 2012 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 et est placé auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

**MONTANTS PLAFONDS DES COMPTES SPECIAUX POUR LES ANNEES  
2015, 2016 et 2017**

Les Lois de Finances 2015, 2016 et 2017 dans leurs articles relatifs aux comptes d'affectation spéciale ont ouvert 14 comptes à cet effet équilibrés en recettes et en dépenses à la somme globale respectivement de FCFA **106 700 000 000**, **106 700 000 000** et **107 600 000 000**.

De façon détaillée, ces comptes d'affectation spéciale (CAS) ainsi que leurs dotations respectives se présentent tel que détaillé dans le tableau en dessous :

(Unité : millions F.CFA)

COMPTES SPECIAUX		2015 AE/CP	2016 AE/CP	2017 AE/CP
01	Redevance payée par les organismes portuaires autonomes à l'Autorité portuaire nationale	2 100	2 100	2 100
02	Compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics	8 000	8 000	8 000
03	Fonds Spécial de Développement Forestier	2 000	2 000	2 000
04	Fonds Semencier	1 000	1 000	1 000
05	Compte d'affectation spéciale pour le soutien de la politique culturelle	1 000	1 000	1 000
06	Compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement	500	500	500
07	Compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'Etat	9 600	9 600	10 500
08	Fonds spécial pour le développement des Télécommunications	14 000	14 000	14 000
09	Compte d'affectation spéciale pour le dispositif et le soutien de l'activité touristique	1 000	1 000	1 000
10	Compte d'affectation spéciale pour la production des documents sécurisés de transport	3 500	3 500	3 500
11	Compte d'affectation spéciale pour le développement du secteur postal	1 000	1 000	1 000
12	Redevance d'Usage de la Route (Fonds Routier)	60 000	60 000	60 000
13	Fonds de soutien aux populations victimes des catastrophes et des calamités	2 000	2 000	2 000
14	Fonds spécial des activités de sécurité électronique	1 000	1 000	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>106 700</b>	<b>106 700</b>	<b>107 600</b>

## **REALISATION DES COMPTES SPECIAUX POUR L'ANNEE 2015**

La loi de finances 2015, en son chapitre sixième et dans ses articles septième à vingt -et- unième, a procédé à l'ouverture de 14 comptes d'affectation spéciale (CAS) équilibrés en recettes et en dépenses à la somme globale de **106 700 000 000 FCFA**.

Ces (CAS) ainsi que leurs dotations respectives se présentent de manière détaillée dans le tableau ci-après :

N°	Compte d'Affectation Spécial	Dotations initiales	Recettes		Dépenses	
			Réalisation	Taux de dépassement	Exécution	Taux de dépassement
1	Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles	2 000 000 000	2 000 000 000	0,00%	198 520 000	0,00%
2	Compte d'Affectation Spéciale pour la régulation des Marchés Publics	8 000 000 000	7 039 122 127	0,00%	6 615 524 748	0,00%
3	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à la politique culturelle	1 000 000 000	1 096 150 000	9,615%	1 096 150 000	9,615%
4	Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat	9 600 000 000	10 000 000 000	4,17%	9 855 998 807	2,67%
5	Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien à l'activité touristique	1 000 000 000	1 336 128 717	33,61%	903 922 682	0,00%
6	Fonds semencier	1 000 000 000	1 490 776 996	49,08%	1 490 776 996	49,08%
7	Compte d'Affectation Spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau	500 000 000	491 298 644	0,00%	373 119 214	0,00%
8	Fonds de Développement du Secteur Forestier	2 000 000 000	2 673 001 122	33,65%	1 779 339 031	0,00%
9	Redevance d'usage de la route	60 000 000 000	60 000 000 000	0,00%	48 245 879 172	0,00%
10	Compte d'Affectation Spéciale pour le développement des télécommunications	14 000 000 000	39 726 957 009	183,76%	24 062 309 262	71,87%
11	Fonds spécial des activités de sécurité électronique	1 000 000 000	1 500 284 048	50,03%	304 414 867	0,00%
12	Compte d'Affectation Spéciale pour le développement du secteur postal	1 000 000 000	230 708 472	0,00%	353 957 942	0,00%
13	Compte d'Affectation Spéciale pour la production des documents sécurisés	3 500 000 000	3 372 718 993	0,00%	2 942 515 748	0,00%
14	Redevance payée par les organismes portuaires autonomes à l'Autorité Portuaire Nationale	2 100 000 000	2 716 318 750	29,35%	2 149 080 878	2,34%
<b>Total</b>		<b>106 700 000 000</b>	<b>133 673 464 878</b>	<b>25,28%</b>	<b>100 371 509 347</b>	<b>0,00%</b>
<b>Ecart entre la réalisation des recettes et l'exécution des dépenses</b>					<b>33 301 955 531</b>	

Au titre de l'exercice 2015, lesdits comptes ont connu des encaissements de recettes pour un montant de **133 673 464 878 FCFA** sur des prévisions totales de FCFA **106 700 000 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution de **125,28 %**.

Les dépenses quant à elles ont été réglées pour un montant total de **100 371 509 347 FCFA** sur un plafond total de crédits ouverts de **106 700 000 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de **94,068 %**. La différence entre les recettes totales encaissées de **133 673 464 878 FCFA** et les dépenses totales réglées de **100 371 509 347 FCFA** permet de dégager un solde excédentaire net de **33 301 955 531 FCFA**. Les taux de dépassement sont observés sur 8 (huit) CAS en recettes et sur 05 (cinq) en dépenses.

La situation individuelle de chaque Compte d'Affectation Spéciale se décline tel qu'il suit :

## **1. REDEVANCE PAYEE PAR LES ORGANISMES PORTUAIRES AUTONOMES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

### **A- EXECUTION EN RECETTES**

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Redevance Portuaire	2 100 000 000	2 100 000 000	100,00%
Recettes d'homologation des tarifs portuaires	5 000 000	1 000 000	20,00%
Crédits de paiements reportés	199 050 000	199 050 000	100,00%
Autres recettes	410 635 081	416 268 750	101,37%
Total	2 714 685 081	2 716 318 750	100,06%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 29,35 %			

### **B- EXECUTION EN DEPENSES**

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
INVESTISSEMENT	1 116 912 349	666 042 217	59,63%
Logiciels et licences	6 000 000	5 783 625	96,39%
Etude architecturales immeuble siège APN	65 000 000	0	0,00%
Etude d'élaboration du schéma direct d'aménagement et d'exploitation des voies na	17 350 000	0	0,00%
Etude d'élaboration du schéma direct d'aménagement et protection du Littoral	22 100 000	21 350 000	96,61%
Suivi projet port en eau profonde de Kribi	15 000 000	1 260 000	8,40%
Suivi projet port en eau profonde de Limbé	3 000 000	0	0,00%
Suivi des activités du port de Garoua	1 690 000	0	0,00%
Suivi du projet de réhabilitation et de construction des infrastructures et su	8 000 000	300 000	3,75%
Autres études diverses et frais immobilisés	18 500 000	3 775 000	20,41%
Formations immobilisées	126 500 000	126 494 007	100,00%
Application du code ISPS en termes d'investissements exigés	12 000 000	3 820 000	31,83%
Préparation des journées maritimes et portuaires nationales	120 000 000	0	0,00%
Actualisation du cadre de régime de transfert activité portuaire	5 000 000	0	0,00%
Homologation des tarifs	23 000 000	9 168 450	39,86%
Elaboration des procédures des activités portuaires	2 000 000	0	0,00%
Elaboration tableau de bord sécurité-sureté portuaire	2 000 000	0	0,00%
Suivi du projet des constructions des ports secs et base logistique de transit	3 000 000	0	0,00%
Suivi de la réhabilitation du port actuel de Kribi	3 000 000	0	0,00%
Suivi des concessions et des activités portuaires et maritimes	47 000 000	21 555 100	45,86%
Suivi des activités de l'OMI	50 000 000	45 820 800	91,64%
Suivi des activités de la CNUCED	1 660 000	725 000	43,67%
Suivi des activités de l'AISM	24 910 000	24 909 700	100,00%
Suivi des activités de l'AGPAOC	18 500 000	12 580 284	68,00%
Suivi des activités de l'AIVP	20 000 000	19 547 428	97,74%
Suivi des activités de Crans Montana	15 000 000	14 279 577	95,20%
Suivi des activités du Comité FAL	3 340 000	1 740 000	52,10%
Restitution des études réalisées	7 500 000	7 500 000	100,00%
Autres immobilisations incorporelles	361 362 349	268 607 466	74,33%
Agencements et aménagements des constructions	25 000 000	4 178 661	16,71%
Aménagements des voiries et réseaux internes	2 050 000	0	0,00%
Rénovation véhicules de service	10 000 000	7 664 886	76,65%
Matériel et mobilier de bureau	30 310 000	30 300 338	99,97%
Matériel de communication	2 750 000	1 715 363	62,38%
Matériel informatique	23 000 000	22 960 746	99,83%
Matériel et mobiliers de cuisine	500 000	0	0,00%
Matériel et mobilier de bibliothèque, documentation (APN News, cahiers stat, rapport sec)	20 890 000	10 005 786	47,90%

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
FONCTIONNEMENT	1 597 272 732	1 483 038 661	92,85%
Fournitures de bureau	50 000 000	49 850 130	99,70%
Frais d'impression des documents budgétaires et comptables	382 732	0	0,00%
Frais de confection des documents	400 000	0	0,00%
Abonnements à diverses publications	2 000 000	1 899 600	94,98%
Abonnement audio-visuel / câblage	3 000 000	2 040 000	68,00%
Gadgets publicitaires et pagnes à thèmes	14 587 500	14 252 815	97,71%
Produits de nettoyage, lessive, vaisselle	500 000	0	0,00%
Autres produits et petits matériels	1 000 000	890 000	89,00%
Electricité	10 000 000	9 098 647	90,99%
Eau	1 500 000	550 753	36,72%
Carburant	124 750 000	124 747 800	100,00%
Carburant groupe électrogène	5 390 000	4 677 400	86,78%
Produits pharmaceutiques	500 000	77 275	15,46%
Transport de l'ordonnateur et des membres du CA	500 000	0	0,00%
Transport du personnel	8 500 000	8 333 653	98,04%
Transport pour décès	500 000	0	0,00%
Poste et télécommunication	16 500 000	15 462 364	93,71%
Téléphonie mobile (MTN, Orange)	8 000 000	7 054 925	88,19%
Messagerie	1 000 000	0	0,00%
Jetons de présence membres CIPM	25 000 000	23 273 931	93,10%
Jetons de présence membres commissions internes (inventaire et reforme)	15 125 000	14 775 000	97,69%
Indemnités des membres du Comité de préparation états financiers	16 075 000	16 075 000	100,00%
Indemnités des membres du Comité d'élaboration du Projet de performance (PP) 2016-20	12 525 000	12 500 000	99,80%
Prime pour personnel a/s rapport sur l'état du secteur portuaire national	3 000 000	0	0,00%
Indemnités des membres du Comité d'élaboration du budget	18 375 000	18 375 000	100,00%
Mission	63 412 500	63 157 500	99,60%
Loyers et charges locatives	48 000 000	48 000 000	100,00%
Honoraires versés et visite systématique	19 700 000	16 789 208	85,22%
Frais de gardiennage	30 710 000	24 362 775	79,33%
Frais de représentation, de réception et rafraîchissements	22 000 000	20 474 300	93,07%
Annonces légales et insertions publicitaires	10 000 000	7 989 750	79,90%
Fêtes et cérémonies	29 100 000	29 077 000	99,92%
Frais de tenue de compte	2 000 000	0	0,00%
Entretien des constructions	10 000 000	5 833 331	58,33%
Entretien de matériels de transport	5 000 000	2 941 627	58,83%
Entretien des copieurs, climatiseurs, électricité	6 000 000	3 305 008	55,08%
Entretien du groupe électrogène	4 000 000	1 639 687	40,99%
Autres matériels (équipements téléphoniques)	5 000 000	0	0,00%
Salaires bruts de base et indemnités	603 100 000	560 861 118	93,00%
Gratifications au personnel et remises diverses	47 300 000	45 873 729	96,98%
Cotisations à la CNPS	30 000 000	29 609 463	98,70%
Frais de personnel temporaire	2 000 000	753 528	37,68%
Couverture médicale du personnel et Conventions des visites et soins	52 100 000	52 095 467	99,99%
Impôts et taxes	58 350 000	51 872 680	88,90%
Cotisation aux associations et organismes nationaux et inter	21 500 000	21 451 516	99,77%
Indemnité de l'ordonnateur	2 000 000	649 998	32,50%
Allocation forfaitaire pour l'entretien de la salle de réunion du DG	240 000	200 000	83,33%
Indemnités des membres du CA	40 000 000	33 700 000	84,25%
Indemnité du Commissaire aux comptes	150 000	150 000	100,00%
Frais de transport (carburant) et hébergement des Administration lors du Conseil	7 500 000	3 650 400	48,67%
Droits de régulation	1 240 000	118 576	9,56%
Assurances	22 200 000	19 537 649	88,01%
Frais de colloques, séminaires et conférences	22 800 000	22 746 650	99,77%
Dons et cadeaux	10 000 000	9 854 259	98,54%
Autres charges diverses	32 760 000	32 745 443	99,96%

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Autres charges sociales (Contrôle et redressement CNPS)	50 000 000	49 663 706	99,33%
Total	2 714 185 081	2 149 080 878	79,18%
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 2,34 %			

Les tableaux ci-dessus révèlent un taux d'exécution en recettes de 100,06% en augmentation par rapport à 2014 où il se situait à 99,29%. Il en est de même pour ce qui est des dépenses dont le taux s'élève à 79,18% alors qu'en 2014 il était de 76,52%.

## LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAS EN 2015

Au cours de l'année 2015, l'exécution du budget-programme de l'APN lui a permis de mener plusieurs actions réparties ainsi qu'il suit :

**Programme n° 1 :** Planification du développement portuaire national et suivi des projets structurants y afférents :

- la participation à la négociation et à l'élaboration du contrat de concession de remorquage et de lamanage au port de Kribi ;
- la participation aux travaux de la Commission spéciale des contrats de Partenariat en vue de la sélection des partenaires privés pour la gestion, la maintenance et le développement du Terminal à Conteneurs ainsi que la gestion et la maintenance du terminal polyvalent au port de Kribi ;
- la participation aux travaux de la Commission du dialogue de pré-qualification pour la sélection du partenaire privé en vue de la construction et de la gestion du terminal d'hydrocarbures au port de Kribi ;
- l'émission d'un avis technique sur la proposition du Partenaire Privé de construire un quai flottant au Port de Limbé ;
- le suivi des travaux de réhabilitation du quai 51 et du duc d'albe pétrolier du port de Douala.

**Programme n°2 :** Régularisation des activités portuaires, compétitivité et sécurité/sûreté des ports camerounais :

- l'homologation des tarifs hors taxes de remorquage et de lamanage au Terminal Pétrolier de Cap Limboh ;
- l'examen des tarifs des traitements sanitaires et phytosanitaires au port de Douala.
- la validation des Evaluations et Plans de Sûreté des Installations Portuaires : Base du Wouri, EBOME/LALOBE, Terminal à conteneurs, quai et base du CNIC, Quai 52, ALUCAM, Terminal Mixte fruitier, SONARA ;
- la mise à jour des informations sur les installations portuaires du Cameroun soumises au Code ISPS, dans la Plateforme GISIS du site internet de l'OMI.

**Programme n°3 :** Amélioration des moyens de production, renforcement de la coopération et du cadre juridique et institutionnel de l'APN :

- la formation en analyse économique et financière des projets portuaires ;

- la visite de travail à la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) pour identifier les axes de coopération ;
- la participation à la 19<sup>ème</sup> conférence de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) ;
- la participation à la 65<sup>ème</sup> session du Comité de Coopération Technique de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;

## **LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016**

Au cours de l'année 2016, l'APN va poursuivre sa marche en vue de rendre le secteur portuaire plus dynamique, compétitif et sûr. Cet objectif qui s'inscrit en droite ligne de la stratégie de l'Etat dans le secteur est perçu comme une composante majeure de la Vision du développement du Cameroun à l'horizon 2035. En effet, les ports du Cameroun traitent un peu plus de 95% du commerce extérieur et revêtent une importance capitale pour son développement économique.

Pour ce faire, elle entreprendra les activités ci-après qui s'inscrivent dans le cadre de son projet de performance pour la période 2013-2015 :

- le suivi et la mise en œuvre du schéma directeur portuaire national ;
- l'étude de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'exploitation des voies navigables ;
- l'étude de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de protection du littoral ;
- le suivi des concessions et des opérateurs portuaires ;
- la mise en œuvre d'un observatoire des coûts et des tarifs portuaires ;
- le suivi de la mise en œuvre d'un fonds maritime destiné à financer certaines opérations au plan national ;
- le renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APN ;
- l'étude d'élaboration du plan triennal de renforcement des capacités de l'APN en ressources humaines ;
- la coopération marquée par le renforcement du partenariat avec tous les organisations et organismes nationaux et internationaux en rapport avec les questions maritimes et portuaires.

## **2. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA REGULATION DES MARCHES PUBLICS (CAS ARMP)**

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun a fixé pour l'exercice 2015 le plafond du CAS - ARMP à un montant de 8 000 000 000 FCFA (huit milliards de FCFA).

De l'exécution des opérations du CAS, il ressort les résultats ci-après :

## A. EXECUTION EN RECETTES

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Taux d'exécution</b>
A- Recettes affectées	6 750 300 000	4 912 243 369	72,77%
Subvention de l'Etat	1 500 000 000	1 500 000 000	100,00%
Frais de DAO 2012	1 500 000 000	1 344 482 126	89,63%
DR des Ministères 2012-2013	1 750 000 000	1 499 871 825	85,71%
DR EPA&CTD 2014	1 000 000 000	17 317 218	1,73%
Pénalités de retard	1 000 000 000	550 572 200	55,06%
Autres recettes	300 000	0	0,00%
B- Ressources propres	4 246 283 000	2 126 878 758	50,09%
<b>Total (A+B)</b>	<b>10 996 583 000</b>	<b>7 039 122 127</b>	<b>64,01%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

## B. EXECUTION EN DEPENSES

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Brevet et recherche, logiciels...	271 748 400	179 337 940	65,99%
Agencement et aménagement des const	64 212 944	33 441 268	52,08%
Matériel de bureau	107 395 048	55448984	51,63%
Mobilier de bureau	51 147 974	34 771 131	67,98%
Matériel informatique	441 656 763	68281113	15,46%
Matériel de sécurité incendie	7 018 000	5 513 508	78,56%
Autres immobilisations corporelles	25 000 000	7 113 934	28,46%
<b>Investissement</b>	<b>968 179 129</b>	<b>383 907 878</b>	<b>39,65%</b>
Fournitures de bureau (direction)	109 144 851	81742985	74,89%
Petit matériel de bureau	19 359 063	11 316 450	58,46%
Consommables informatiques	189 897 889	133 758 642	70,44%
Frais d'impression des documents bus	30 000 000	4792930	15,98%
Edition des documents de la régulation	162 871 250	8 323 482	5,11%
Abonnement à diverses publications	24 275 600	12536626	51,64%
Autres produits et petits matériels	239 839 586	150782402	62,87%
Produits d'entretien	27 684 633	23326920	84,26%
Électricité	96 170 000	82 081 087	85,35%
Eau	7 960 000	1 960 000	24,62%
Carburant et lubrifiants	279 613 127	60988500	21,81%
Transport pour mission au Cameroun	135 378 500	115 908 523	85,62%
Transport pour mission à l'étranger	88 600 000	8 549 100	9,65%
Frais de relève	15 000 000	6 955 417	46,37%
Transport pour congé	30 000 000	18 686 000	62,29%
Transport des assistants	97 540 000	82 160 123	84,23%
Autres frais de transport	1 235 000	1 235 000	100,00%
Autres charges	10 000 000	8 696 654	86,97%
Affranchissement courrier	30 000 000	11 145 749	37,15%
Frais de tenues de compte	6 115 000	6 578 806	107,58%
Ptt, fax, internet et site web	114 916 144	58 458 101	50,87%
Primes pour travaux spéciaux (comite	276 845 000	188834627	68,21%
Primes retraites, médailles	61 175 000	57179574	93,47%
Frais de mission à l'intérieur	487 327 000	277695000	56,98%
Frais de mission à l'extérieur	74 947 500	44 050 000	58,77%
Frais de location véhicules	15 200 000	4 600 000	30,26%
Loyers et charges locatives	14 120 000	5 000 000	35,41%
Bail pour logement dg	24 000 000	19 872 000	82,80%
Honoraires versés	429 800 000	28214925	6,56%

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Honoraires audits des marchés publics	250 000 000	0	0,00%
Honoraires observateurs indépendants	512 675 000	216698178	42,27%
Frais de représentation	176 500 000	79521389	45,05%
Annonces diverses	30 100 000	731 500	2,43%
Fêtes et cérémonies	99 127 120	89 652 119	90,44%
Entretien des terrains et espaces	16 650 000	5105150	30,66%
Entretien bâtiment	35 200 000	28 570 264	81,17%
Entretien ascenseurs	15 210 000	7 747 726	50,94%
Entretien installations, climatisateur	52 740 000	32092095	60,85%
Entretien de matériel de transport	39 820 000	22633147	56,84%
Entretien des autres matériels et	27 240 000	15130825	55,55%
Autres charges	105 000 000	69225608	65,93%
Salaires bruts	2 450 000 000	2312388486	94,38%
Indemnités de congé	205 000 000	217393314	106,05%
Gratifications	201464608	199426417	98,99%
Primes de rendement	200 000 000	19 785 000	9,89%
Cotisations à la CNPS (part patronal)	200 000 000	119285148	59,64%
Dette sociale	200 000 000	50172373	25,09%
Cotisations à l'Etat (fonctionnaire)	7 500 000	2 795 291	37,27%
Autres contributions patronales	60 000 000	72 486 625	120,81%
Frais de stage et de formation	166 842 000	44969135	26,95%
Frais de personnel temporaire et st	89 660 000	59753001	66,64%
Aide et secours exceptionnelle au personnel	5 000 000	5 000 000	100,00%
Autres charges	862 000 000	737888097	85,60%
Droits de régulation	5 000 000	0	0,00%
Assurances	150 000 000	20 000 000	13,33%
Assurance-automobile	50 000 000	32 361 503	64,72%
Assurances risques divers	12 500 000	10 033 286	80,27%
Frais de la mutuelle	50 000 000	7 690 000	15,38%
Avantages en nature PCA	20 000 000	18 623 334	93,12%
Communiqués de presse, insertions pub	92 000 000	15 848 906	17,23%
Divers remboursements de frais	30 000 000	24572969	81,91%
Indemnités mensuelles PCA	14 400 000	13608684	94,50%
Indemnités des membres du conseil	18 750 000	19985026	106,59%
Frais d'organisation des colloques	373 010 000	141512651	37,94%
Frais funéraires	10 000 000	3 500 000	35,00%
Provisions de fonctionnement	96 000 000	0	0,00%
<b>Fonctionnement</b>	<b>10 028 403 871</b>	<b>6 231 616 870</b>	<b>62,14%</b>
<b>Total</b>	<b>10 996 583 000</b>	<b>6 615 524 748</b>	<b>60,16%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

En définitive, l'exécution des opérations en 2015 démontre que les recettes ont connu un taux de recouvrement de 64,01% en hausse par rapport à l'année 2014 où il était de 53,91%. Les dépenses exécutées à hauteur de 60,16% sont en augmentation par rapport à 2014 où ce taux se situait à 48,63%.

Par ailleurs, l'on n'observe pas le dépassement du plafond autorisé par la loi de finances en recettes et en dépenses.

## I- LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2016.

Dans l'optique d'améliorer la gestion budgétaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et de lui permettre d'atteindre ses objectifs de performance, la mise en œuvre des mesures ci-dessous énoncées est envisagée:

- 1) La mise en place ou l'instauration d'un cadre formel de concertation pour renforcer la synergie d'actions entre les responsables des services du MINFI placés auprès de l'ARMP et ceux de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) dans les domaines suivants :
  - l'identification et la mobilisation des ressources ;
  - l'élaboration et le suivi des plans de Trésorerie périodiques (mensuels et/ou trimestriels) ;
- 2) La stabilisation par le MINFI des modalités de l'exigence des CNE pour les Bons de commande administratifs afin de permettre une évaluation plus objective et réaliste des produits budgétaires et en optimiser la mobilisation ;
- 3) La signature d'un accord de partenariat avec le MINFI/DGI pour un captage exhaustif des informations sur les marchés enregistrés en vue d'une facturation complète des droits de régulation afférents.
- 4) L'engagement d'une démarche auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en vue d'obtenir la réintégration de certaines CTD autres que celles de Yaoundé et de Douala dans le champ d'application des droits de régulation.

### **3. FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER**

La Loi de Finances 2015 de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 a fixé le plafond des ressources du FSDF à un montant s'élevant à **FCFA 2 000 000 000** (Deux milliards de FCFA).

L'exécution de cette dotation qui s'est opérée conformément au plan d'actions arrêté par le Comité des programmes du Fonds Spécial au titre dudit exercice, se présente ainsi qu'il suit.

#### **A- EXECUTION EN RECETTES**

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Subvention reçue de l'Etat	2 000 000 000	2 000 000 000	100,00%
Produits des prestations techniques	350 000 000	213 705 225	61,06%
Autres produits et profits divers	472 514 910	459 295 897	97,20%
<b>Total</b>	<b>2 822 514 910</b>	<b>2 673 001 122</b>	<b>94,70%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 33,65 %</b>			

#### **B- EXECUTION EN DEPENSES**

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Abonnement à diverses publications	3 500 000	0	0,00%
Annonces légales	20 000 000	11 107 018	55,54%
Autres charges	104 200 000	78 594 508	75,43%
Carburant et lubrifiants	109 800 000	80 290 440	73,12%
Construction des stands du MINFOF	500 000 000	500 000 000	100,00%
Dettes à court terme consolidées	234 477 447	0	0,00%

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Entretien de matériel de transport	2 360 000	1 870 189	79,25%
Entretien de matériel de transport	1 200 000	1 197 997	99,83%
Entretien de matériel de transport	30 000 000	11 767 002	39,22%
Frais d'impression des documents	3 400 000	1 999 833	58,82%
Frais de réception des membres des comités	64 820 000	26 982 342	41,63%
Gratifications et remises	10 000 000	10 000 000	100,00%
Honoraires versés	68 265 377	46 017 092	67,41%
Matériel services techniques et scientifiques	54 000 000	37 865 792	70,12%
Missions à l'extérieur	357 100 000	198 312 000	55,53%
Reboisement du site	200 000 000	200 000 000	100,00%
Acquisition logiciel suivi des opérations budgétaires et comptables	4 000 000	0	0,00%
Autres frais financiers	500 000	82 283	16,46%
Billets d'avion	15 000 000	7 648 800	50,99%
Cites (Autorité Scientifique/ANAFOR)	10 000 000	10 000 000	100,00%
COMIFAC	30 700 000	30 700 000	100,00%
Edition du manuel de procédure d'attribution des normes de gestion	314 996 984	164 996 984	52,38%
Elaboration des états de fin d'exercice	6 500 000	3 169 785	48,77%
Entretien des plantations	70 000 000	70 000 000	100,00%
Fournitures de bureau	75 650 000	46 269 711	61,16%
Frais de poste et télécommunication (fax courrier postal)	5 480 000	4 480 000	81,75%
Frais de tenue des comptes bancaires	700 000	228 602	32,66%
Inbar-snv	20 000 000	0	0,00%
Indemnités de fonctionnement	13 800 000	12 488 230	90,49%
Indemnités des membres des comités	250 973 302	150 465 625	59,95%
Loyers et charges locatives COMIFAC	10 500 000	9 000 000	85,71%
Matériel de bureau	21 341 800	18 466 063	86,53%
Matériel de transport	21 250 000	0	0,00%
Matériel et mobilier de la bibliothèque	58 000 000	14 563 346	25,11%
Matériel informatique	35 000 000	20 775 389	59,36%
OIBT	60 000 000	0	0,00%
Programme de Gestion Durable des Ressources Forestières (PSMNR)	10 000 000	10 000 000	100,00%
Programme OIBT-Cites	10 000 000	0	0,00%
Projet RIGC (audit)	15 000 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>2 822 514 910</b>	<b>1 779 339 031</b>	<b>63,04%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

Le tableau ci-dessus révèle un taux d'exécution du budget en recettes de 94,7 %. Il est en nette diminution par rapport à celui de 2014 qui était de 100 %. Quant aux dépenses, elles ont enregistré un taux d'exécution de 63,04% contre 83,74 % en 2014.

## LES ACTIVITES MENÉES PAR LE FSDF

- Au cours de l'exercice 2015, le budget du FSDF a permis de couvrir « 03 sous programmes » et de réaliser les activités ci-après :
- l'appui à la plantation des arbres forestiers dans les dix régions ;
- l'appui des GIC, associations et chefferies traditionnelles ;
- l'appui à l'entretien des plantations forestières dans les dix régions ;
- le suivi du couvert forestier ;
- l'actualisation du plan d'utilisation des ressources forestières ;
- l'approbation et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle forestier ;
- le suivi du contentieux forestier ;
- le suivi du recouvrement des recettes forestières ;

- la sensibilisation à la gestion durable des ressources forestières ;
- le suivi des activités des forêts communautaires ;
- l'édition et la vulgarisation du manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires ;
- le suivi de la mise en place et du fonctionnement de comités-paysans ;
- la vulgarisation de la brochure d'information sur les forêts communales ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint lié à la gestion des revenus issus de l'exploitation forestière destinés aux communes et aux communautés ;
- le suivi et l'évaluation des activités de reboisement ;
- l'organisation du marché intérieur du bois ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles des artisans ;
- le développement et la cartographie des unités de transformation du bois ;
- l'élaboration d'un plan de validation des sous-produits du bois ;
- le développement de la filière bois-énergie ;
- le développement des produits forestiers non ligneux ;
- l'appui à la tenue des conférences internationales sur la gestion durable des forêts.
- le suivi des activités des forêts communautaires ;
- l'édition et la vulgarisation du manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires ;
- le suivi de la mise en place et du fonctionnement de comités-paysans ;
- la vulgarisation de la brochure d'information sur les forêts communales ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint lié à la gestion des revenus issus de l'exploitation forestière destinés aux communes et aux communautés ;
- le suivi et l'évaluation des activités de reboisement ;
- l'organisation du marché intérieur du bois ;
- la participation aux foires d'exposition nationales et internationales ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles des artisans ;
- le développement et la cartographie des unités de transformation du bois ;
- l'élaboration d'un plan de validation des sous- produits du bois ;
- le développement de la filière bois- énergie ;
- le développement des produits forestiers non ligneux ;
- l'appui à la tenue des conférences internationales sur la gestion durable des forêts.

#### **4. LE FONDS SEMENCIER**

La Loi de Finances de l'exercice 2015 a fixé le plafond des ressources du fonds à FCFA 1 000 000 000 (un milliard de FCFA).

Au terme dudit exercice, l'exécution des opérations du Fonds se présente ainsi qu'il suit :

#### **A. EXECUTION EN RECETTES**

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention MINFI	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
Subvention MINADER	50 000 000	50 000 000	100,00%

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Financement reçu du plan d'urgence triennal	300 000 000	300 000 000	100,00%
Autres recettes	1 419 048 960	140 776 996	9,92%
<b>Total</b>	<b>2 769 048 960</b>	<b>1 490 776 996</b>	<b>53,84%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 49,08 %</b>			

Cette allocation additionnelle a été obtenue afin de permettre au Fonds Semencier d'acquérir des semences de pomme de terre de classe A dont les caractéristiques en termes de productivité et de résistance au MILDIOU sont prouvées.

## B. EXECUTION EN DEPENSES

Dans le cadre du fonctionnement du Fonds Semencier, deux sous programmes ont été ouverts au titre de l'exercice 2015. Le tableau ci-dessous présente les principales activités menées ainsi que l'incidence financière.

### Programme 001 : Amélioration de la productivité des filières agricoles

<b>Activités</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Appui à la production des semences de pomme de terre	574 000 000	550 575 000	95,92%
Appui à la maintenance/reconstitution des semences souches de maïs	30 000 000	19 981 277	66,60%
Appui à la production des semences composites certifiées de base	124 640 000	47 322 780	37,97%
Appui à la production des semences hybrides de maïs	222 460 000	5 452 000	2,45%
Appui financier à l'IRAD pour le développement des instruments de production des semences de maïs hybride	100 000 000	100 000 000	100,00%
Appui à la production des semences de haricot	183 440 000	66 715 000	36,37%
Appui à la conservation in-situ des variétés de semences de manioc à haut rendement et résistant aux maladies	113 440 000	6 090 000	5,37%
Appui financier à la création de parc à bois de cacao	25 000 000	0	0,00%
Appui financier à l'IRAD pour le développement des instruments de production des plants de bananier plantain par la culture in vitro	49 750 000	45 250 000	90,95%
Appui à la production des plants d'arbres fruitiers (mangues et citrus)	384 600 000	4 435 000	1,15%
Appui à la réhabilitation des fermes semencières	40 000 000	21 199 465	53,00%
Appui à la production du palmier à huile	243 900 000	243 900 000	100,00%
Appui à la constitution des semences de Guar beans	9 170 000	3 563 977	38,87%
Appui à la constitution des semences de fruit de la passion	22 536 960	9 273 739	41,15%
Appui à la production des semences d'oseille de Guinée	16 312 000	3 135 000	19,22%
Appui à la reconstitution des semences d'arachide de souche	5 000 000	410 000	8,20%
Appui à la constitution des semences de patate douce à chair jaune	10 000 000	1 999 436	19,99%
Appui à la conservation in-suiti de semences de banane douce	20 000 000	0	0,00%
Appui à la production de l'amélioration de la qualité des semences et des plants	160 000 000	130 765 850	81,73%
<b>Total</b>	<b>2 334 248 960</b>	<b>1 260 068 524</b>	<b>53,98%</b>

### Programme 002 : Programme support

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Appui au fonctionnement du comité de pilotage	30 000 000	5 904 000	19,68%
Appui au fonctionnement des services de l'ordonnateur	120 000 000	78 436 438	65,36%
Appui au fonctionnement du secrétariat technique	134 500 000	40 303 636	29,97%
Appui au conseil national des semences et obtentions végétales	6 900 000	4 900 000	71,01%
Appui au fonctionnement du laboratoire national des semences et des coins laboratoires régionaux	41 600 000	26 660 599	64,09%
Appui aux activités de la quarantaine végétale	9 000 000	4 190 000	46,56%
Appui au fonctionnement des services techniques de contrôle d'inspection	64 900 000	55 513 799	85,54%

Appui au fonctionnement pools d'engins	10 000 000	0	0,00%
Appui aux services financiers et associés	17 900 000	14 800 000	82,68%
<b>Total</b>	<b>434 800 000</b>	<b>230 708 472</b>	<b>53,06%</b>

### **Récapitulatif**

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Programme 001 : Amélioration de la productivité des filières agricoles	2 334 248 960	1 260 068 524	53,98%
Programme 002 : Programme support	434 800 000	230 708 472	53,06%
<b>Total</b>	<b>2 769 048 960</b>	<b>1 490 776 996</b>	<b>53,84%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 49,08 %</b>			

Il ressort des tableaux ci-dessus que le budget du fonds semencier exécuté en recettes à 53,84 % est en baisse par rapport à l'année 2014 où le taux d'exécution était de 101,54%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 53,84 %, en baisse comparativement à celui de l'exercice 2014 qui se chiffrait à 74,95 %.

## **II - LES ACTIVITES DU CAS**

Les réalisations ci-après sont à mettre à l'actif du Fonds Semencier pour le compte de l'exercice 2015 :

- **Semences de pomme de terre**

L'acquisition de 276 tonnes de semences de pomme de terre de classe A et la distribution desdites semences aux opérateurs semenciers contractualisés aura permis de conduire avec succès la création de 93 Ha de champs semenciers pour une production de plus de 1000 tonnes de semences commerciales certifiées de pommes de terre.

- **Semences de maïs**

Le Fonds Semencier a financé quatre volets en matière de production de semences de maïs.

- **Semences de haricot**

Les appuis financiers mandatés par le Fonds concernent 80 Ha de champs semenciers conduits au cours de la première campagne 2015 pour une production de 25 tonnes de semences de haricot sec conditionnées.

- **Semences de manioc**

Sur 08 Ha de parcelles de conservation in situ de 08 variétés de manioc sélectionnées, 04 Ha ont été effectivement mis en place et 700 000 boutures ont été réceptionnées.

- **Semences de Cacao PSCC**

En 2015, le Fonds Semencier a appuyé le programme Semencier Cacao Café (PSCC) à l'entretien de ses champs semenciers nouvellement créés.

- **Vitro plants de bananier plantain**

Le taux de réalisation des appuis financiers pour la production de 5 000 000 de vitro plants de bananier plantain par l'IRAD conformément au MOU signé entre le MINADER et l'IRAD est de 100%.

- **Semences arbres fruitiers**

Dans le cadre de la mise à disposition des producteurs de semences plants d'arbres fruitiers de bonne qualité afin d'amorcer la création des vergers commerciaux d'arbres fruitiers, 64 000 plants greffés de mangues et de citrus ont été produits au cours de la campagne 2015.

- **Réhabilitation des fermes semencières**

Au cours de la campagne agricole 2015, les efforts ont été faits pour décentraliser les centres de traitement et de conditionnement de semences graines.

- **Soutien financier à l'IRAD pour la production des graines pré germées de palmier à huile**

243 900 000 FCFA ont été mandatés au profit de l'IRAD conformément au MOU que le MINADER et l'IRAD ont signé.

- **Appui à la constitution des semences de Guar beans**

Afin d'augmenter le taux d'incorporation de farine de manioc dans la fabrication du pain au Cameroun, l'introduction et la constitution des semences de Guar beans a été faite en 2015.

- **Semences fruit de la passion**

12 000 plants de 02 variétés de fruit de la passion ont été produits en régie par le MINADER et ont permis la création de 08 Ha de parc à bois de fruit de la passion par 04 opérateurs semenciers contractualisés.

- **Semences oseille de Guinée**

700 kg de semences d'oseille de Guinée ont été acquis en 2015 et ont fait l'objet de la massale afin d'obtenir les semences d'oseille de Guinée de la variété à calice rouge.

- **Semences arachide de bouche**

Les cadres du MINADER ont entamé la sélection massale des semences d'arachide de bouche acquises dans la région de l'Adamaoua. Deux séquences de plusieurs parcelles ont été conduites et la purification de ces semences va continuer en 2016.

- **Patate douce à chair jaune**

Trois tubercules de trois variétés (dont un pour chacun) de patate douce à chair jaune ont été importés du Ghana, du Burkina-Faso et du Niger. Ces tubercules ont subi toutes les précautions de quarantaine végétales préconisées en la matière avant d'être multipliés.

- **Banane douce**

Cette activité qui fait partie des missions du Fonds Semencier à savoir le développement et la préservation des semences locales en voie de disparition n'a pas été réalisée faute d'expertise technique en la matière.

- **Qualité des semences**

Le Fonds Semencier a accompagné le Programme National d'appui à la filière maïs dans l'acquisition des produits phytosanitaires et des sacs pour le conditionnement des semences de maïs produites dans divers bassins en 2015.

## **5. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

La loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 a fixé le plafond des ressources du CAS SPC à la somme de FCFA 1 000 000 000 (un milliard). L'exécution de cette dotation se présente ainsi qu'il suit :

### **A. EXECUTION EN RECETTES**

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Subvention de fonctionnement versée par l'Etat	1 000 000 000	1 000 000 000	100,00%
Autres produits	100 650 000	96 150 000	95,52%
<b>Total</b>	<b>1 100 650 000</b>	<b>1 096 150 000</b>	<b>99,59%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 9,62 %</b>			

### **B. EXECUTION EN DEPENSES.**

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Réouverture du Musée	50 000 000	50 000 000	100,00%
Salaires et Primes	20 000 000	20 000 000	100,00%
Appui à Hart Fondation	50 000 000	45 000 000	90,00%
Aide Sociale aux artistes	20 000 000	20 500 000	102,50%
Participation aux évènements culturels	95 000 000	95 000 000	100,00%
Organisation Cameroun-Nigéria Film	50 000 000	50 000 000	100,00%
Evènements Culturels Nationaux	214 000 000	214 000 000	100,00%
Danses Patrimoniales	97 000 000	97 000 000	100,00%
Subventions Arts Graphiques, Audio Visuels	94 000 000	94 000 000	100,00%
Appui aux associations	12 000 000	12 000 000	100,00%
Cameroun-Nigéria Film Weeks	40 000 000	40 000 000	100,00%
Festival Conventionnés	120 000 000	120 000 000	100,00%
CASSPC-Rémunération du personnel	50 000 000	50 000 000	100,00%
Concours de danses patrimoniaux	30 000 000	30 000 000	100,00%
Festivals Nationaux	15 000 000	15 000 000	100,00%
Rémunération du personnel	23 000 000	23 000 000	100,00%
Festivals Internationaux	55 000 000	55 000 000	100,00%
Subvention aux associations	5 650 000	5 650 000	100,00%
Répartition des droits dans le secteur de l'Art	60 000 000	60 000 000	100,00%
<b>Total</b>	<b>1 100 650 000</b>	<b>1 096 150 000</b>	<b>99,59%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 9,615 %</b>			

Le Compte d'Affectation Spéciale pour le soutien de la politique culturelle a été exécuté en recettes pour **99,59%** et en dépenses à hauteur de **99,59%**.

## **I -LES ACTIVITES DU CAS**

Les dépenses du CAS pour le Soutien de la Politique Culturelle lui ont permis de réaliser les activités ci-après :

- l'organisation des rencontres de sensibilisation avec le secteur privé ;
  - l'implantation d'unités de production des vidéogrammes et des phonogrammes ;
  - l'opérationnalisation de la galerie d'art contemporain ;
  - la réouverture du Musée national et l'organisation des activités périphériques ;
  - l'organisation et le financement des festivals conventionnés (Ecrans Noirs, ABOKI NGOMA, FESCARHY...) ;
  - la répartition des droits dans le secteur de l'art ;
  - la participation active du Cameroun à des évènements culturels internationaux (FESPACO, FESPAM, Festival Nègre...) ;
  - les appuis divers aux associations d'artistes ;
- les aides spéciales aux ayant-droits d'artistes décédés.

## **6. COMPTE D'AFFECTATION POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a fixé le plafond des ressources du CAS pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement à un montant de **500 000 000 FCFA (Cinq cent millions de FCFA)**.

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la Loi de Finances se présente ainsi qu'il suit:

### **A- EXECUTION EN RECETTES**

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Recettes affectées	500 000 000	491 298 644	98,26%
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>491 298 644</b>	<b>98,26%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

### **B- EXECUTION EN DEPENSES**

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Fonctionnement	105 125 667	100 712 576	95,80%
Investissement	394 874 333	272 406 638	68,99%
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>373 119 214</b>	<b>74,62%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que le budget exécuté en recettes à 98,26% est en augmentation par rapport à celui de l'année 2014 où le taux d'exécution était de 88,23%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 74,62 %, en baisse comparativement au taux d'exécution de l'exercice 2014 qui s'élevait à 88,23%.

## **LES ACTIVITES DU CAS EN 2015**

Les recettes propres de l'année 2015 et l'excédent de trésorerie 2014 ont permis de réaliser :

- les adductions d'eau dans les régions du Littoral et du Centre ;
- les forages d'eau dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest ;
- l'alimentation de certaines zones rurales en eau potable dans les régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud et de l'Ouest ;
- la construction des toilettes publiques dans le Sud, le Sud-ouest, le Littoral et l'Ouest.

## **LES PERSPECTIVES**

Pour améliorer la mobilisation des ressources, il est envisagé l'organisation des missions de recouvrement et de sensibilisation des comptables du Trésor au respect des instruments juridiques présidant la nouvelle procédure de comptabilisation des recettes du secteur de l'eau.

### **7. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MODERNISATION DE LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITES D'ETAT**

La loi de finances de l'exercice 2015 a fixé le plafond du Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat à la somme de FCFA **9 600 000 000** (neuf milliards six cent millions).

L'exécution de cette allocation s'est opérée dans le respect des règles de gestion des finances publiques de la manière suivante :

L'exécution financière s'est opérée de la manière suivante :

#### **A- EXECUTION EN RECETTES**

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention de fonctionnement	9 600 000 000	9 600 000 000	100,00%
Subvention additionnelle	400 000 000	400 000 000	0,00%
<b>Total</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>100,00%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 4,17 %			

#### **B- EXECUTION EN DEPENSES**

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Allocation de recherche	10 000 000 000	9 855 998 807	98,56%
<b>Total</b>	<b>10 000 000 000</b>	<b>9 855 998 807</b>	<b>98,56%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 2,67 %			

Il se dégage dans les tableaux ci-dessus, relatifs au Compte d'Affectation Spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat, un taux de réalisation de

**100%** en recettes et de **98.55%** en dépenses. Il convient de noter qu'une subvention additionnelle de **400 000 000 FCFA** a été accordée au CAS au titre de l'exercice 2015 pour couvrir le gap né du recrutement de nouveaux enseignants autorisés par la hiérarchie.

## **LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAS**

L'exécution du CAS en dépenses a permis de réaliser les activités ci-après :

- le paiement d'une allocation financière spéciale de soutien à la modernisation de recherche universitaire aux enseignants chercheurs des 08 universités d'Etat en vue de l'amélioration de leurs conditions de travail ;
- la prise en charge des frais liés au fonctionnement du compte à travers l'appui à la recherche ;
- l'appui à la publication des produits de la recherche ;
- l'actualisation du fichier numérique des enseignants-chercheurs ;
- l'optimisation du fonctionnement du site web créé et logé à l'Institut de Gouvernance Numérique en vue de la visibilité du CAS au plan national et international ;
- le renforcement du plateau technique et électronique ;
- l'acquisition du matériel de bureau et consommables ;
- l'évaluation de l'impact du paiement de l'allocation financière spéciale sur la recherche.

## **LES DIFFICULTES DU CAS**

Au rang des difficultés, il y a lieu de signaler l'augmentation substantielle du nombre d'enseignants chercheurs bénéficiaires de l'allocation financière et spéciale suite :

- au retour massif des enseignants chercheurs dans les différents campus ;
- à la prise en charge de nouveaux enseignants assistants par la Fonction Publique ;
- au non relèvement du compte ;
- à l'opérationnalisation de nouveaux établissements récemment créés et/ou ouverts.

## **LES PERSPECTIVES**

En termes de perspectives, le CAS envisage en 2016 :

- l'amélioration de l'environnement de la recherche universitaire ;
- l'accroissement de la production des savoirs ;
- la création des centres de recherche et de formation doctorale.

L'objectif recherché étant non seulement de rendre la recherche universitaire plus moderne, plus féconde et plus professionnelle mais aussi de permettre aux universités d'Etat du Cameroun de se hisser au peloton de tête des instituts de formation dans la Sous-région et au plan international.

**8. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS**

**A- EXECUTION EN RECETTES**

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Subvention reçue	54 295 993 978	15 331 963 040	28,24%
Autres recettes		24 394 993 969	0,00%
<b>Total</b>	<b>54 295 993 978</b>	<b>39 726 957 009</b>	<b>73,167%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 183,76 %</b>			

**B- EXECUTION EN DEPENSES**

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Etude relative au développement des infrastructures matérielles et logicielle	2 477 444 933	252 868 929	10,21%
Maitrise d'œuvre projet e-Post	175 000 000	0	0,00%
Etude relative au développement des infrastructures matérielles et logicielle	1 663 479 813	34 377 325	2,07%
Etude relative au développement des infrastructures matérielles et logicielle	99 000 000	2 546 775	2,57%
Etude mise en place cadre organique exploitation e-Post	5 000 000	0	0,00%
Développement d'un site web e-gov	10 000 000	0	0,00%
Indemnité de déguerpi	80 000 000	0	0,00%
Construction	1 452 217 816	504 853 071	34,76%
Réfection aménagement salle télé médecine	10 100 000	0	0,00%
Mise en œuvre des TPC	92 513 482	61 985 092	67,00%
Acquisition énergie solaire	146 013 196	23 813 308	16,31%
Construction aménagement rénovation et acquisition réseaux téléphoniques	1 848 334 168	20 629 509	1,12%
Mise à nouveau du matériel	12 670 193 010	815 404 938	6,44%
Achat de mob de bureau	172 980 306	0	0,00%
Acquisition des équipements	657 508 692	223 000 000	33,92%
Paiement retenue garantie matériel équipement multimédia	18 170 282	0	0,00%
Acquisition, plateforme	7 444 321 419	399 490 083	5,37%
Achat de voiture/suivi programme boucles optique urbaine	24 000 000	0	0,00%
Achats de fournitures et petit matériel	274 083 508	75 143 569	27,42%
Acquisition du matériel scientifique et technique	324 093 151	32 805 367	10,12%
Carburants et lubrifiants	208 030 000	63 092 360	30,33%
Frais de transport	100 000 000	0	0,00%
Frais transport agent mission intérieur	14 000 000	223 900	1,60%
Frais transport agent mission extérieur	68 000 000	57 359 505	84,35%
Eau, électricité	46 548 005	0	0,00%
Manifestation des journées internat	1 121 061 995	64 712 131	5,77%
Entretien	40 000 000	0	0,00%
Entretien matériel de télécommunication	49 900 000	823 988	1,65%
Entretien réparation véhicule courants	37 067 969	15 370 600	41,47%
Indemnités de mission intérieure	139 132 500	59 470 000	42,74%
Indemnités de mission extérieure	145 500 000	66 574 500	45,76%
Frais réception enseignants	13 870 000	1 031 778	7,44%
Frais consommation connexion	12 359 909 720	12 309 346 166	99,59%
Frais communication	42 100 000	35 000 000	83,14%
Honoraires et frais annexes	322 688 775	76 470 350	23,70%
Formation	462 888 600	146 426 957	31,63%
Autres rémunération et prestations	1 471 767 969	1 471 318 757	99,97%
Indemnités de session membres comité	1 002 347 500	489 805 985	48,87%
Primes	402 480 000	278 917 150	69,299%

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Frais bancaires	100 000 000	0	0,00%
Transferts à verser	6 487 447 169	6 473 447 169	99,78%
Appui formation	16 800 000	6 000 000	35,71%
<b>Total</b>	<b>54 295 993 978</b>	<b>24 062 309 262</b>	<b>44,32%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 71,87 %</b>			

## ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS

Les dépenses effectuées par le fonds ont permis d'effectuer :

- les travaux de construction des infrastructures passives et télécommunications en vue de la réalisation de la couverture en réseau mobile des zones frontalières et enclavées (Jabane 2, Pic-rio, Akwa, Bamoussou) ;
- l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de laboratoires de l'ENSPT ;
- la construction des boucles optiques urbaine et maîtrise d'œuvre ;
- le contrôle et suivi du projet national Broadband network ;
- l'affiliation du Cameroun au Consortium WACS ;
- la libération des fonds de contrepartie en vue de la mise en place d'une infrastructure à clé Publique, don Coréen ;
- la mise en place d'une infrastructure d'énergie de secours au MINPOSTEL.

## LES PERSPECTIVES DU FST POUR L'ANNEE 2016

Pour l'année 2016, le FST vise les objectifs suivants :

- l'exécution des travaux de connexion des administrations publiques (transfert de fonds à la CAMTEL) ;
- l'acquisition des équipements de sécurisation des applications gouvernementales (mise à niveau de l'application bancaire i-post, supply of toolkits, tokens and securing the i-post) ;
- la couverture en réseaux de téléphonie mobile GSM des zones rurales, frontalières et enclavées.

### 9. FONDS SPECIAL DES ACTVITES DE SECURITE ELECTRONIQUE

Créé par décret n° 2012/309 du 25 juin 2012, le Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique en abrégé « FSE » est placé auprès du Ministre chargé des Télécommunications.

La loi de finances de l'exercice 2015 a autorisé un plafond de ressources de **1 000 000 000 FCFA (un milliard de FCFA)** pour le Fonds Spécial des Activités de Sécurité Electronique.

Au terme dudit exercice, l'exécution des opérations du FSE se présente ainsi qu'il suit :

#### *A. EXECUTION EN RECETTES*

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Quote part FSE droit de licence MTN, ORANGE, VIETTEL	1 000 000 000	1 500 000 000	150,00%
Autres droits perçus	0	284 048	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 500 284 048</b>	<b>150,03%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 50,03%</b>			

#### *B. EXECUTION EN DEPENSES*

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Production et traduction du document cadre	6 475 000	0	0,00%
Recrutement d'un cabinet en vue d'élaboration de politique nationale sécurité	192 235 000	0	0,00%
Acquisition et installation du matériel d'imagerie et de duplication, logiciels	70 312 000	0	0,00%
Acquisition et installation du module OCSP	250 000 000	0	0,00%
Achat de matériel courant informatique et bureautique Projet sur la politique	4 000 000	4 000 000	100,00%
Achat de matériel courant informatique et bureautique comité	11 200 000	10 570 605	94,38%
Matériel informatique Secrétariat technique	6 500 000	6 499 027	99,99%
Acquisition des serveurs ordinateurs matériel informatique DGSN	10 000 000	0	0,00%
Investissement	550 722 000	21 069 632	3,83%
Achat Fournitures de bureau Comité	5 000 000	4 948 875	98,98%
Achat fournitures de bureau secrétariat technique	3 000 000	3 000 000	100,00%
Achat fournitures de bureau suivi et traitement des comptabilités des activités FSE	2 000 000	2 000 000	100,00%
Achat fournitures de bureau DGSN	2 000 000	2 000 000	100,00%
Achat fournitures de bureau Projet sur la politique	5 000 000	3 499 999	70,00%
Achat fournitures de bureau (12 séminaires)	3 000 000	2 991 863	99,73%
Acquisition des sacs antistatiques DGSN	4 000 000	0	0,00%
Carburant et lubrifiants Comité	2 500 000	2 500 000	100,00%
Achat carburant et lubrifiants suivi et traitement des comptabilités des activités FSE	1 500 000	1 500 000	100,00%
Carburant et lubrifiants Projet sur la politique nationale de sécurité	3 000 000	3 000 000	100,00%
Frais de missions Comite	4 000 000	2 520 000	63,00%
Achat de nourriture et boissons du comité	5 000 000	4 984 645	99,69%
Achat de nourriture et boissons pour les sessions du Secrétariat technique	3 000 000	2 999 853	100,00%
Achat de fournitures courantes des services hors fournitures de bureau et technique	2 000 000	2 000 000	100,00%
Indemnités des membres du comité et primes	60 000 000	60 000 000	100,00%
Indemnités des membres du secrétariat technique et primes	35 000 000	34 975 000	99,93%
Indemnités des membres de comité et secrétariat du projet d'élaboration de la politique	23 175 000	0	0,00%
Indemnités des Membres de suivi du Comité (12 séminaires)	10 000 000	9 925 000	99,25%
Frais de colloques et séminaires Comite et Secrétariat technique	15 500 000	15 500 000	100,00%
Séminaire de sensibilisation des acteurs du domaine de la sécurité	22 250 000	0	0,00%
Séminaire de restitution de l'état de lieux et diagnostic	15 000 000	15 000 000	100,00%
Séminaire sur les aspects liés au cyber sécurité et cybercriminalité	77 415 000	0	0,00%
Formation du personnel de la DGSN sur utilisation de matériel	13 688 000	0	0,00%
Séminaire de sensibilisation des acteurs du domaine de la sécurité Douala	22 250 000	0	0,00%
Organisation de douze séminaires	110 000 000	110 000 000	100,00%
Fonctionnement	449 278 000	283 345 235	63,07%
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>304 414 867</b>	<b>30,44%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la Loi de finances = 0 %</b>			

Le taux d'exécution des recettes est en valeur relative de 150,03% contre 30,44% en ce qui concerne les dépenses. Soit un dépassement en recettes de 50,03% et une sous consommation du budget de 69,56% par rapport au plafond autorisé par la loi de finances de **1 000 000 000 FCFA (un milliard de FCFA)**.

#### I- LES ACTIVITES REALISEES PAR LE FSE

Les dépenses effectuées ont permis :

- le lancement des Appels d'Offres ;
- l'examen et la validation des projets;
- le suivi et l'évaluation des projets ;
- l'organisation des séminaires sur le renforcement des capacités.

#### **10. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME**

La loi des finances de l'exercice 2015 a ouvert au sein du Ministère du tourisme un Compte d'Affectation Spéciale d'un montant de FCFA 1 000 000 000 (un milliard).

Au terme dudit exercice, l'exécution de ce plafond autorisé par la Loi de Finances se présente ainsi qu'il suit :

Au terme de l'exercice 2015, l'exécution du budget du CAS se présente ainsi qu'il suit :

#### A-EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Autres recettes	0	533 843 541	0,00%
Redevances sur panonceaux	40 000 000	4 512 000	11,28%
Quote-part	2 000 000	132 800	6,64%
Droits de licence	35 000 000	5 475 000	15,64%
Loyer	20 000 000	0	0,00%
Location immeuble bâti ou non	25 000 000	0	0,00%
Concession	5 000 000	0	0,00%
Subvention 2015	1 000 000 000	750 000 000	75,00%
Autres transferts	5 000 000	10 523 376	210,47%
Pénalités de retard	6 000 000	452 000	7,53%
Amendes pour défaut d'autorisation	80 000 000	30 940 000	38,68%
Amendes pour production tardive des statistiques	4 000 000	250 000	6,25%
Défaut d'apposition du panonceau	3 000 000	0	0,00%
Autres Amendes	25 000 000	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 250 000 000</b>	<b>1 336 128 717</b>	<b>106,89%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 33,61 %</b>			

#### B. EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Achat de fournitures et petit entretien	43 200 000	39 994 389	92,58%
Achat matériel informatique et bureautique	30 000 000	27 925 479	93,08%
Conférences et voyages de Presse	9 000 000	5 595 000	62,17%

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Guide des usagers	25 000 000	23 655 000	94,62%
Editions, doc promotionnelles et électroniques	45 000 000	25 974 301	57,72%
production films documentaires	15 000 000	0	0,00%
Travaux spéciaux, préparation budget, contrôle, audit CAS	110 750 000	54 155 213	48,89%
Achat autres fournitures de service	36 500 000	32 186 842	88,18%
Achat Carburant et Lubrifiant	20 000 000	19 514 880	97,57%
Achat Billets d'Avion / Frais de Transport	40 100 000	20 641 700	51,48%
frais participation	17 000 000	0	0,00%
frais inscription	300 000	0	0,00%
Présence site Web sur internet	10 000 000	1 600 000	16,00%
DPT	10 000 000	0	0,00%
DET	21 000 000	18 494 950	88,07%
Sessions des Commissions Techniques Nationales	24 000 000	21 401 050	89,17%
Frais de Mission à l'intérieur	10 000 000	9 175 000	91,75%
Frais de Mission à l'extérieur	50 000 000	50 025 000	100,05%
Prise en charge des délégations	20 000 000	19 967 000	99,84%
Excursions et randonnées	40 000 000	39 740 000	99,35%
Frais de session du comité (lutte contre la clandestinité)	12 000 000	9 978 250	83,15%
Autres Manifestations Touristiques	42 000 000	25 744 000	61,30%
Partenariat et Suivi des conventions	20 000 000	15 457 645	77,29%
activités touristique en Europe	5 000 000	0	0,00%
Relations Publiques	10 000 000	6 450 000	64,50%
Activités Touristiques aux USA	5 000 000	2 000 000	40,00%
Organisation eductours et participation aux manifestations touristiques C.	25 000 000	24 550 000	98,20%
Activités Touristiques en Asie	10 000 000	8 173 825	81,74%
Transport interne et logistique	40 000 000	21 218 000	53,05%
Prise en charge des agents d'accueil et d'orientation	22 800 000	22 800 000	100,00%
Reversement impôts et taxes	56 000 000	54 276 423	96,92%
Organisation de session du CNT	36 000 000	35 588 246	98,86%
Appuis financiers aux initiatives, œuvres, ONG et Promoteurs Tour.	20 000 000	18 850 000	94,25%
Souveraineté/ MINETAT	55 000 000	42 000 000	76,36%
Honoraires des encadreurs et moniteurs et tenues des commissions	20 000 000	15 770 000	78,85%
Frais d'organisation et prime encadreurs	10 000 000	3 375 000	33,75%
Réunions et honoraires formateurs (programmation œuvres vacances)	5 500 000	5 500 000	100,00%
Prise en charge des arriérés	117 750 000	113 434 144	96,33%
Frais de participation	14 000 000	0	0,00%
Frais de Participation (Foire FITUR Madrid)	20 000 000	19 300 000	96,50%
Frais de Participation (Assises de l'OMT et l'OCI)	20 000 000	17 187 425	85,94%
Autres frais de participation	53 000 000	0	0,00%
Descente de Contrôle et de Recouvrement	7 500 000	2 870 000	38,27%
Frais de participation aux Foires Nationales	20 000 000	19 356 420	96,78%
Formations et Séminaires	10 000 000	9 997 500	99,98%
Autres dépenses	16 600 000		0,00%
<b>Total</b>	<b>1 250 000 000</b>	<b>903 922 682</b>	<b>72,31%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

Il ressort du tableau ci-dessus que le budget du CAS exécuté en recettes à 106,89 % est en légère hausse par rapport à l'année 2014 où le taux d'exécution était de 106,25%. Quant aux dépenses, elles ont connu un taux d'exécution de 72,31%, en hausse comparativement au taux d'exécution de l'exercice 2014 qui s'élevait à 63,54 %.

## LES ACTIVITES MENEES PAR LE CAS EN 2015

Le budget exécuté par le CAS pour le développement et le soutien de l'activité touristique lui a permis de réaliser en 2015 un certain nombre d'activités liées à la

promotion du tourisme interne, à la promotion du tourisme récepteur et à la promotion des loisirs.

#### **A- La promotion du tourisme interne :**

La promotion du tourisme interne consiste à permettre aux Camerounais de connaître eux-mêmes leur Pays et à le valoriser. A ce titre, plusieurs activités de promotion ont été menées :

- l'organisation de la visite des journalistes pour le tour « vélo d'Afrique» ;
- la participation au Cameroon Fashion festival ;
- l'organisation des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> sessions du Conseil National du Tourisme ;
- la participation aux festivals Kanga, Ngondo, MGBOR-YANGA, BAKA Dreams Days, de promotions touristiques, culinaires et culturelles ;
- la participation à la foire transfrontalière de la CEMAC ;
- la participation au Salon de la décentralisation et du développement local ;
- la participation à la foire SAGO, foire du FIDD ; foire FOTAC ;
- la participation au forum de l'étudiant à Buéa ;
- la réalisation de reportage photo et vidéo des sites dans les Régions du Centre et du sud ;
- l'animation de stand à la 2<sup>ème</sup> conférence internationale sur les mines au Cameroun ;
- la participation au Salon agroalimentaire et de l'industrie ;
- la participation au Salon de la bière et de la gastronomie.

#### **B- La promotion du tourisme récepteur**

La promotion du tourisme récepteur consiste à susciter chez les étrangers le désir de visiter et de connaître le Cameroun. Au cours de l'année 2015, elle a été réalisée à travers les quatre principales activités ci-après:

- la participation aux Foires Expo de Milan, Fitur et Investoul à Madrid en Espagne, du tourisme de Durband en Afrique du Sud;
- la participation au Festival Moussem à Rabat au Maroc ;
- la participation à la Danish travel fairherning show au Danemark ;
- la participation à la 21<sup>ème</sup> édition du salon du tourisme MIT.

#### **C- La promotion des loisirs**

La promotion des loisirs a pour objectif d'offrir des loisirs sains et éducatifs aux jeunes enfants et étudiants d'une part et de promouvoir la culture des loisirs auprès des Camerounais d'autre part.

A titre illustratif, les principales activités ci-après ont été menées au cours de l'année 2015 :

- l'organisation des camps pilotes de vacances dans 02 régions du Cameroun (Sud-Ouest et Centre) ;
- l'organisation des centres aérés de loisirs ;
- l'organisation des classes de promenade pour jeunes enfants à Nanga-Eboko et Ambam ;
- la formation des moniteurs de vacances ;
- la participation des sourds muets aux activités de loisirs.

#### **IV-LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2016**

Pour l'année 2016, le Compte d'Affectation Spéciale vise les objectifs suivants :

- amener les établissements à se conformer à la réglementation et aux normes mondiales en matière d'hébergement et de restauration ;
- améliorer la capacité et les prestations hôtelières ;
- doter le Ministère du Tourisme et des Loisirs d'un manuel de procédures administratives ;
- vulgariser les atouts du Cameroun ;
- faire connaître le Cameroun à travers les médias et améliorer l'accueil des touristes ;
- conquérir les grands marchés de touristes internationaux ;
- amener les jeunes enfants du Cameroun à consommer les produits de loisirs ;
- assurer la crédibilité du Ministère du Tourisme et des Loisirs auprès de ses partenaires.

Pour y parvenir, les activités ci-dessous sont envisagées en plus de celles traditionnellement menées par le CAS :

- le renforcement de la lutte contre la clandestinité ;
- la multiplication des sessions de la Commission de Classement des Etablissements de Tourisme ;
- le renforcement des capacités des acteurs du secteur du tourisme ;
- le renforcement des axes de coopération avec les acteurs du secteur du tourisme ;
- la consolidation de la présence du Cameroun sur les marchés ;
- la participation aux foires et salons touristiques internationaux ;
- l'organisation des œuvres de vacances.

<b>11. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PRODUCTION DES DOCUMENTS SECURISES DE TRANSPORT</b>
--

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a fixé le plafond des ressources du CAS pour la production

des documents sécurisés de transport à la somme de **3 500 000 000 FCFA (Trois milliards cinq cent millions de FCFA)**. L'exécution de cette dotation se présente ainsi qu'il suit :

#### A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Documents sécurisés de transport	3 500 000 000	3 372 718 993	96,36%
<b>Total</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>3 372 718 993</b>	<b>96,36%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

#### B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Prestations des OCA	3 318 750 000	2 761 311 262	83,20%
Maîtrise d'œuvre (MO)	70 000 000	69 970 176	99,96%
Audits indépendants	26 250 000	26 249 310	100,00%
Fonctionnement cellule de gestion	26 250 000	26 235 000	99,94%
Primes DAMVN	8 750 000	8 750 000	100,00%
Primes de rendement	50 000 000	50 000 000	100,00%
<b>Total</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>2 942 515 748</b>	<b>84,07%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

Les tableaux ci-dessus présentés retracent l'exécution du budget du compte d'affectation spéciale pour la production des documents de transport sécurisés. Le taux d'exécution en recettes est de **96,36%** en 2015 contre **114,71%** en 2014.

Le taux d'exécution en dépenses quant à lui est de **84,07%**. Il faut relever que les factures des opérateurs concessionnaires agréés (OCA) sont présentées par trimestre. Ce taux de dépenses de **84,07%** concerne le paiement des factures des premier et deuxième trimestres.

#### En recettes

- Les recouvrements pour l'exercice 2015 affichent un solde créditeur de 3 372 718 993 FCFA. Les recettes affectées ne sont pas entièrement recouvrées étant donné que le compte « 470 571 » CAS/MINT n'est pas paramétré dans certaines Recettes des Finances(RF) à l'instar de celles de Kribi et de Bafia etc. qui utilisent encore les comptes de la classe 7 clôturés depuis 2011.

#### En dépenses

Le montant total des dépenses de l'année 2015 est de **2 942 515 748 FCFA** conformément au tableau ci-dessus détaillé.

En perspective, pour équilibrer le CAS/MINT, il importe de relever le plafond annuel du budget à au moins **FCFA 5 000 000 000** compte tenu des montants des factures très élevés présentés par les OCA.

Pour ce faire, il y a lieu de :

- relever les montants des frais de timbres apposés sur les documents sécurisés ;
- réduire le coût de production des documents sécurisés ;

- sensibiliser les responsables tant régionaux que départementaux du Ministère des Finances et celui des Transports à s'investir rigoureusement dans la procédure de production des documents et davantage dans la sécurisation des recettes affectées recouvrées ;
- organiser la mobilisation des AIR sur l'ensemble du territoire afin de limiter leur longévité au poste, car leur durée prolongée au poste peut les emmener à développer des stratégies de distraction des recettes.

## ***12. REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE (FONDS ROUTIER)***

### A- EXECUTION EN RECETTES

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
TSPP au titre de la Redevance d'Usage de la Route	60 000 000 000	60 000 000 000	100,00%
Autres recettes	4 455 798 825	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>64 455 798 825</b>	<b>60 000 000 000</b>	<b>93,09%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

### B- EXECUTION EN DEPENSES

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Ministère des Travaux Publics	50 658 615 571	42 900 000 001	84,68%
Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat	9 507 858 254	4 818 333 463	50,68%
Ministère des Transports	4 289 325 000	527 545 708	12,30%
<b>Total</b>	<b>64 455 798 825</b>	<b>48 245 879 172</b>	<b>74,85%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Il ressort de ces tableaux, en ce qui concerne la redevance d'usage de la route, que son exécution dans le cadre du budget du Fonds (guichet entretien), s'est stabilisée en recettes à **93,09%** contre **100 %** en 2014. Pour ce qui est des dépenses, l'on note un taux de réalisation qui se situe à **74,85%**, en diminution par rapport à 2014 où le taux s'élevait à **89,98 %**.

### **I- LES ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS EN 2015**

L'exécution du budget 2015 a permis au Fonds de réaliser les activités ci-après :

- les travaux d'entretien du réseau prioritaire inter urbain classé ;
- les travaux d'entretien de diverses voiries urbaines ;
- l'achèvement de plusieurs études routières ou géotechniques ;
- le bitumage de plusieurs routes ;
- les travaux de voiries dans les dix régions du pays ;
- les travaux de réfection de certains ouvrages d'art du réseau prioritaire sur les routes classées ;
- la protection du patrimoine routier dans les dix régions.

## **II- LES DEFIS ET PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER**

L'environnement dans lequel évolue le Fonds Routier lui impose une réflexion profonde sur ses défis et ses perspectives d'avenir.

**Concernant les perspectives, elles se rapportent principalement à:**

- l'évolution vers un Fonds de deuxième génération dont la gestion sera axée plus sur la recherche de la performance.

**Quant aux défis du Fonds, ils concernent :**

- l'apurement des travaux des campagnes antérieures organisés par le Ministère des Travaux Publics ;
- le développement du Logiciel TOM2 PRO/FR destiné à améliorer le suivi technique, comptable et financier des projets adossés au financement du Fonds routier ;
- l'amélioration du taux de consommation du BIP ;
- la mise en place des travaux en régie qui doteraient les administrations et les Collectivités Territoriales Décentralisées de moyens d'actions appropriés pour accomplir certaines de leurs missions spécifiques ou urgentes ;
- la révision de la loi portant sur la protection du patrimoine routier pour plus d'efficacité dans la protection du domaine routier national.

### **13. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE POSTALE**

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun a fixé pour l'exercice 2015, le plafond du CAS pour le Développement de l'Activité Postale à un montant de **1000 000 000 FCFA (un milliards de FCFA)**.

Au terme dudit exercice, l'exécution des opérations du CAS se présente ainsi qu'il suit :

#### **A- EXECUTION EN RECETTES**

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Prélèvements sur les opérateurs postaux	100 000 000	0	0,00%
Droits d'entrée	700 000 000	28 750 000	4,11%
Autres produits de prestations fournies	0	12 379 321	0,00%
Subvention reçue	200 000 000	100 000 000	50,00%
Autres produits	0	212 828 621	0,00%
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>353 957 942</b>	<b>35,40%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

Le tableau ci-dessus révèle un taux d'exécution du budget en recettes de **35,4%**, en nette diminution par rapport à celui de 2014 qui était de **120,95%**. Quant

aux dépenses, elles ont enregistré un taux d'exécution de **35,4%** contre **81,30%** en 2014.

## B- EXECUTION EN DEPENSES

<b>Libellé</b>	<b>Prévision budgétaire</b>	<b>Exécution</b>	<b>Taux d'exécution</b>
Brevets de recherches, licences, marques, procédés, modèles, dessins, logiciels	3 000 000	3 000 000	100,00%
Etudes en vue de l'élaboration du plan directeur de développement infra	50 000 000	0	0,00%
Etudes d'évaluation des travaux restants de l'hôtel de postes d'Obala	15 000 000	0	0,00%
Elaboration des normes d'adressage et de codification	30 000 000	0	0,00%
Etudes techniques bureau de postes de Kribi	5 000 000	4 999 199	99,98%
Actualisation de la base des données des opérateurs postaux	20 000 000	0	0,00%
Etude de faisabilité	25 000 000	0	0,00%
Constitution fichier d'adressage	20 000 000	0	0,00%
Construction bureau de poste d'Olembe	55 000 000	0	0,00%
Parachèvement du bureau de poste de Bétaré Oya	75 000 000	0	0,00%
Matériel et mobilier de bureau	20 000 000	8 999 870	45,00%
Matériel informatique DIER	5 000 000	4 999 982	100,00%
Panneautage des voies et pochage	120 000 000	0	0,00%
<b>Investissement</b>	<b>443 000 000</b>	<b>21 999 051</b>	<b>4,97%</b>
Fournitures de bureau régulation postale	10 000 000	9 999 810	100,00%
Fournitures de bureau étude dossier d'agrément	5 000 000	4 999 509	99,99%
Fournitures de bureau comité d'élaboration des textes	1 500 000	1 500 000	100,00%
Fournitures de bureau suivi des travaux d'infrastructures	10 000 000	8 060 896	80,61%
Fournitures de bureau comité d'adressage	6 000 000	5 979 581	99,66%
Fournitures de bureau agence comptable	5 000 000	5 000 000	100,00%
Fournitures de bureau commission postale	5 000 000	4 699 870	94,00%
Fournitures de bureau suivi évaluation	5 000 000	4 749 995	95,00%
Fournitures de bureau appui à la comptabilité matières	4 000 000	0	0,00%
Fournitures de bureau célébration évènements internationaux	2 000 000	0	0,00%
Frais d'impression des documents régulation postale	5 000 000	4 999 023	99,98%
Frais d'impression des documents participation du Cameroun	1 000 000		0,00%
Achat des revues et insertions de presse	30 000 000	4 999 556	16,67%
Facture vidéo conférence	15 000 000	15 000 000	100,00%
Achat articles promotionnels	2 000 000	0	0,00%
Consommables informatiques	2 000 000	1 999 997	100,00%
Carburant et lubrifiants régulation postale	16 000 000	14 700 000	91,88%
Carburant et lubrifiants DIER	15 500 000	13 490 000	87,03%
Carburant et lubrifiants Agence Comptable	4 000 000	4 000 000	100,00%
Carburant et lubrifiants Contrôle Financier	2 000 000	2 000 000	100,00%
Carburant et lubrifiants Cabinet	15 000 000	14 780 000	98,53%
Carburant comité d'adressage	6 000 000	5 042 000	84,03%
Transport du personnel	24 000 000	9 437 900	39,32%
Frais de mission régulation postale	30 000 000	18 520 000	61,73%
Frais de mission intérieur DIER	18 000 000	17 440 000	96,89%
Mission à l'intérieur Agence Comptable	2 000 000	0	0,00%
Frais de mission à l'intérieur suivi et évaluation	20 000 000	7 120 000	35,60%
Mission à l'extérieur	22 000 000	15 235 000	69,25%
Location salle	1 500 000	1 500 000	100,00%
Frais de représentation et de réception	1 500 000	1 499 649	99,98%
Pause-café (sensibilisation des opérateurs)	4 500 000	4 499 890	100,00%
Frais de réception comité élaboration des textes	1 500 000	1 500 000	100,00%
Frais de réception comité de pilotage	5 000 000	3 499 999	70,00%
Frais de réception comité d'appui à la commission	3 000 000	0	0,00%
Frais de réception comité suivi évaluation	2 000 000	0	0,00%
Frais de réception cabinet	5 000 000	4 999 878	100,00%

Frais de réception participation du Cameroun	5 000 000		0,00%
Frais de réception célébration évènements internationaux	23 000 000	4 996 575	21,72%
Communication médiatique dans les 10 régions	10 000 000	9 996 903	99,97%
Médiatisation des opérations d'adressage	10 000 000	8 999 690	90,00%
Entretien des constructions	35 000 000	18 794 623	53,70%
Entretien de matériel de transport	5 000 000	4 999 711	99,99%
Indemnités des membres du comité de validation dossiers d'agrément	15 000 000	15 000 000	100,00%
Indemnités de sessions des membres du comité d'élaboration des textes	18 000 000	17 968 180	99,82%
Indemnités de session comité de pilotage de l'adressage	20 000 000	0	0,00%
Indemnités de session comité d'appui à la commission postale	12 000 000	12 000 000	100,00%
Indemnités de session comité de suivi évaluation	7 000 000	0	0,00%
Indemnités de session célébration évènements internationaux	5 000 000	0	0,00%
Séminaires vulgarisation cadre juridique	25 000 000	9 906 098	39,62%
Rencontre tripartite MINPOSTEL/MINFI/Opérateurs	10 000 000	9 992 738	99,93%
Séminaire mise à niveau personnel	10 000 000	8 051 820	80,52%
Atelier élaboration codes postaux	30 000 000	0	0,00%
Atelier de restitution	10 000 000	0	0,00%
<b>Fonctionnement</b>	<b>557 000 000</b>	<b>331 958 891</b>	<b>59,60%</b>
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>353 957 942</b>	<b>35,40%</b>
<b>Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %</b>			

Le budget du Fonds de développement du secteur postal pour le compte de l'exercice 2015 qui s'inscrit dans le cadre du budget triennal 2015-2017 a été exécuté dans un contexte de finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal et de la poursuite des activités de la régulation postale.

## I- LES ACTIVITES REALISEES PAR LE CAS

Les dépenses effectuées ont permis :

- le contrôle des activités de l'opérateur public ;
- la réalisation des études sur site chez certains opérateurs ;
- la finalisation de la stratégie sectorielle du domaine postal ;
- la sensibilisation des opérateurs privés sur les activités de régulation.

### **14. COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DES CATASTROPHES ET CALAMITES NATURELLES**

Le Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles a été créé par les dispositions de l'article dixième de la loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 et est placé auprès du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Le projet de décret d'application régissant le fonctionnement et les missions dudit Fonds reste attendu.

En l'absence d'un cadre normatif décrivant les modalités de fonctionnement et les missions précises du Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles, il n'a pas été procédé à l'adoption formelle de son budget.

Toutefois, en attendant la signature du décret sus évoqué, le compte a mené un certain nombre d'activités tel que ressorti dans la situation de l'exécution du budget ci-contre.

La loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 a ouvert les crédits du Compte d'Affectation Spéciale dénommé Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles pour un montant s'élevant à **2 000 000 000 FCFA** (deux milliards de FCFA).

L'exécution de cette dotation au titre dudit exercice se présente ainsi qu'il suit :

#### *A. EXECUTION EN RECETTES*

Libellé	Prévision budgétaire	Réalisation	Taux d'exécution
Subvention reçue de l'Etat	2 000 000 000	2 000 000 000	100,00%
<b>Total</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>100,00%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

#### *B. EXECUTION EN DEPENSES*

Libellé	Prévision budgétaire	Exécution	Taux d'exécution
Dépenses	2 000 000 000	198 520 000	9,93%
<b>Total</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>198 520 000</b>	<b>9,93%</b>
Taux de dépassement du plafond autorisé par la loi de finances = 0 %			

Il ressort des tableaux ci-dessus que la dotation de ce CAS au titre de l'exercice 2015 a été exécutée en recettes à la somme de **2 000 000 000 FCFA**, soit un taux de **100%** contrairement à l'exercice 2014 où il se situait à **75%**. Dans le même temps, l'exécution du budget en dépenses a connu une importante baisse passant de **336 499 520 FCFA** en 2014 à **198 520 000 FCFA** en 2015.

### **LES ACTIVITES MENEES PAR LE FONDS EN 2015**

La dotation exécutée par le Fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles lui a permis de mener les activités ci-après en 2015:

- la prise en charge des activités de la mission conjointe Ministère Russe des Situations d’Urgence (EMERCOM) - Organisation Internationale de la Protection Civile au Cameroun ;
- l’intervention d’urgence dans le département du Ndé suite aux sinistres survenus dans ladite localité ;
- la remise des médicaments destinés aux populations de la région de l’Extrême-Nord par l’Ordre National des Pharmaciens ;
- la prise en charge des populations affectées par le naufrage survenu dans le fleuve Bénoué ;
- l’organisation de la réunion du groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophes à Yaoundé ;
- les opérations de secours d’urgence aux personnes en détresse ;
- la prise en charge du refoulement des immigrés en situation irrégulière dans la région de l’Extrême-Nord ;
- les investigations pour l’assistance des victimes de l’éruption du Mont Cameroun de 1999 ;
- l’acheminement et distribution, aux sinistrés de la région de l’Adamaoua, des denrées alimentaires octroyées au Cameroun par la Fédération de Russie ;
- la mise en œuvre des mesures d’urgence pour juguler les menaces d’inondations dans certains villages de l’arrondissement de Maga ;
- l’assistance aux familles des victimes du naufrage survenu dans le fleuve Logone.

## **LES PERSPECTIVES DU FONDS EN 2016**

La mise sur pied de textes réglementaires fixant les modalités d’organisation et de fonctionnement du CAS constitue une des perspectives principales du CAS pour l’exercice 2016. Celle-ci permettra un suivi efficace et une grande lisibilité de ses activités.